

Identification des zones d'accumulation de matériels conchylicoles dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis



Monia FARHI, engagée service civique

Sous la supervision de Yohan WEILLER
Chargé de mission Pêche et cultures marines

**En partenariat avec la LPO, TEO
et le CRC Charente-Maritime**

Septembre 2020

Table des matières

I/ Contexte	3
II/ Matériel et méthodes	4
A) Préparation des enquêtes	4
A.1) Spécificités par zones ou type d'acteur interrogé	4
A.2) Production d'un questionnaire	5
A.3) Réalisation de cartes d'enquêtes	6
B) Classement des zones d'accumulation	6
C) Diverses solutions afin de dépolluer le parc.....	7
III/ Résultats et Interprétations.....	9
A) Identification des zones d'accumulation sur les estrans et les fonds marins	9
Jard-sur-mer.....	10
Réserve naturelle nationale Casse de la Belle Henriette.....	11
Pointe de l'Aiguillon.....	13
Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon.....	15
L'Houmeau	17
St-Clément-des-Baleines	19
Le Martray.....	20
Ste-Marie-de-Ré.....	21
Fier d'Ars.....	22
St-Martin-en-Ré	23
Aytré / Angoulins.....	26
Châtelailon-Plage / Fouras nord	27
Fouras	31
Ile d'Aix.....	32
Nord de l'île d'Oléron.....	33
Château-d'Oléron.....	34
Pont d'Oléron.....	36
St-Trojan-les-Bains	37
Ile Madame / Port-des-Barques.....	38
Réserve naturelle nationale Moëze-d'Oléron (Moëze).....	40

Bourcefranc-le-Chapus	41
Pertuis de Maumusson	42
Bonne Anse	43
Estuaire de la Gironde	44
B) Zones prioritaires (rouges) : solutions à mettre en place.....	45
IV/ Conclusion.....	50
Annexes	51

I/ Contexte

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP) a été créé en 2015. Il couvre 6500 km² de l'espace marin et 1152 km de linéaire côtier, s'étendant du large (jusqu'à 50 mètres de profondeur) jusqu'aux estrans.

La conchyliculture est l'une des activités primaires majeures identifiées sur le territoire du Parc, qui est le premier bassin conchylicole européen. Avec près de 1000 entreprises, la conchyliculture est un secteur économique majeur. Cette activité se réalise à l'interface entre la terre et la mer et offre des paysages caractéristiques du territoire, s'appuyant sur des structures conchylicoles (tables ostréicoles, bouchots, claires d'affinage et d'élevage, etc.). Ainsi, l'élevage de bivalves dans le Parc est une activité marquant très fortement les communautés littorales de par son importance paysagère, environnementale, culturelle, économique, sociale et l'image du territoire qu'elle véhicule à travers ses produits. Deux espèces principales sont élevées dans le Parc : l'huître creuse (*Crassostrea gigas*) et la moule bleue (*Mytilus edulis*). Les conditions du milieu permettent le déroulement de l'ensemble des phases du cycle de vie de ces espèces : leur reproduction, leur croissance larvaire, la fixation sur des supports et la croissance des juvéniles comme des adultes, notamment grâce à la forte productivité primaire des écosystèmes. La conchyliculture est une activité qui nécessite l'utilisation de nombreux matériels différents. L'ensemble de ces éléments peut, en subissant les aléas climatiques ou dû à des comportements incivils de non remise en état des concessions après exploitation, se voir détaché de leurs zones d'implantation et se retrouver dans le milieu naturel.

C'est pourquoi, le PNM EGMP en partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Charente Maritime (CRC 17), mène actuellement un projet sur les pertes de matériel d'origine conchylicole dans le milieu marin. Ces matériaux s'accumulent sur les estrans et les zones sous-marines et représentent une source de pollution non négligeable pour les écosystèmes marins et littoraux des pertuis.

De récents travaux menés dans le cadre du projet Codemar animé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ont montré qu'à l'échelle d'une exploitation le taux de matériel perdu dans le milieu (poches, coupelles de captage, accroches en caoutchouc, laveurs, etc.) était faible (de l'ordre de 0,5 à 1%)¹. En revanche, à l'échelle du Parc, l'activité conchylicole étant très développée sur notre littoral, cela représente des quantités importantes de macrodéchets (environ 1641 poches perdues sur une année par 43 entreprises, 150130 coupelles perdues sur une année par 33 entreprises)¹.

Afin de limiter l'impact de ces déchets sur les écosystèmes, un travail d'état des lieux des zones d'accumulation est engagé dans un premier temps. Il a pour objectif d'évaluer les

¹ FOURNIER Marc. Etat des lieux des pratiques et pertes de matériel en conchyliculture. Mémoire de master 2. Master SML, UBO. 2017-2018.

niveaux de pollution et de prioriser les besoins de collectes de ces macrodéchets. Afin de réaliser l'identification de ces zones d'accumulation la plus exhaustive possible nous interrogeons l'ensemble des acteurs concernés et impliqués sur ce sujet : les conchyliculteurs, les services de l'État, les associations impliquées dans la collecte de déchets, les réserves naturelles nationales, ainsi que les services communaux impliqués dans le ramassage.

Dans un deuxième temps, des solutions de dépollution/récupération adaptées à chaque zone sont proposées sur les zones d'estrans et subtidales. En ce qui concerne les zones sous-marines, une étude bibliographique nous a permis d'inventorier et d'analyser l'ensemble des solutions techniques potentielles afin de proposer in fine un protocole adapté à chaque zone d'accumulation.

Enfin, une fois le matériel récupéré une filière de remédiation pourra être mise en place afin de redistribuer le matériel conchylicole en état.

II/ Matériel et méthodes

L'approche retenue pour mener ce travail s'est appuyée sur deux volets principaux :

- Un travail d'enquête
- Des visites de terrain sur les différentes zones identifiées.

Afin d'identifier les zones d'accumulation de déchets conchylicoles dans le Parc, nous avons réalisé des enquêtes. Elles ont pour objectif d'identifier de manière précise les différentes zones d'accumulation et la typologie des déchets retrouvés lors d'un entretien avec différents acteurs. Le choix des acteurs a été basé sur leur connaissance du milieu (estran ou zones subtidales des pertuis) et leur présence régulière sur le terrain. Suite à ces entretiens, une vérification des informations collectées et une prise de photographies ont été effectuées au cours de visites sur le terrain.

A) Préparation des enquêtes

A.1) Spécificités par zones ou type d'acteur interrogé

Afin d'identifier les principales zones d'accumulation présentes sur tout le périmètre du Parc, nous avons interrogé différents acteurs (Annexe 4) qui y sont régulièrement présents.

A.1.1) Les estrans

Pour les zones d'estrans, nous avons dans un premier temps interrogé plusieurs conchyliculteurs par secteur. Ces professionnels sont en effet très souvent présents sur les estrans afin d'effectuer les différentes étapes de cultures des huîtres et des moules. Ils sont donc à même de nous renseigner sur d'éventuelles zones d'accumulation de déchets

conchylicoles proche de leurs parcelles d'élevage. De plus, ils ont pu nous renseigner sur la présence de cadastres conchylicoles abandonnés. Lors de nos entretiens, une présentation rapide du professionnel a été effectué, puis la localisation et la description des zones d'accumulation connues par l'acteur a été réalisé (Annexe 5).

Les services techniques des communes ou communautés de communes réalisent des ramassages ou nettoyages sur les plages et sont donc susceptibles de nous renseigner sur la présence de macrodéchets d'origine conchylicole. Nous les avons donc interrogés dans un deuxième temps. Nous avons pu collecter plusieurs informations, comme la fréquence et les lieux de ramassage mais aussi le type de déchets retrouvés.

Les réserves naturelles organisent elles aussi quelques collectes par an à l'aide de nombreux volontaires. De par leur présence régulière sur le terrain, elles sont susceptibles de nous renseigner sur d'éventuelles zones d'accumulation de déchets d'origine conchylicole au sein de leur périmètre. Nous avons donc rencontré les conservateurs des différentes réserves présentes dans le Parc, afin qu'ils puissent nous renseigner sur la nature des déchets qui s'échouent dans les réserves.

De même des associations encadrant la réalisation de collectes citoyennes ont été interrogées afin de préciser les zones d'accumulation identifiées et d'évaluer l'efficacité de ce type de ramassage.

A.1.2) Les zones subtidales

En ce qui concerne les zones subtidales, nous nous sommes rapprochés des pêcheurs professionnels, acteurs les plus présents sur ces secteurs et donc les plus à même de nous renseigner sur d'éventuelles zones d'accumulation. Suite à une présentation de leur activité, ils ont pu nous renseigner sur les zones d'accumulation dans les pertuis, la quantité de déchets conchylicoles ramassés au cours de leur sortie (proportion de déchets conchylicoles par rapport à l'ensemble des déchets collectés), ainsi que la typologie des macrodéchets embarqués (Annexe 6). Ils ont également été interrogé sur les solutions existantes dans leurs ports d'exploitation afin de recueillir les déchets ramenés lorsqu'ils sont en mer.

A.2) Production d'un questionnaire

Un questionnaire semi-directif a été produit comme trame aux entretiens (Annexes 5 et 6). Différents points ont été abordés lors de ces enquêtes :

- Une présentation de la personne interrogée ainsi que sa connaissance de la zone concernée par l'enquête (partie A.1).
- L'identification de zones d'accumulation sur un fond cartographique.
- La nature des déchets retrouvés sur ces zones ainsi que leur origine.
- L'identification précise des déchets conchylicoles retrouvés (listés dans un tableau).
- La ou les périodes durant lesquelles l'accumulation de ces déchets a lieu.
- L'identification des concessions conchylicoles proches pouvant être considérées comme sources potentielles de pollution (en les indiquant sur les cartes).

- Les solutions à mettre en place afin de réduire ces pertes de matériels conchylicoles (l'organisation de collectes supplémentaires ou l'ajout de bacs à marée sur les estrans / le type d'engin a utilisé afin de dépolluer efficacement les fonds marins).
- La participation à d'éventuelles futures collectes(estrans) / la récupération et le dépôt régulier des déchets (zones subtidales).

A.3) Réalisation de cartes d'enquêtes

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été divisé en 21 secteurs sur la zone intertidale (Annexe 1) et en 15 secteurs pour les zones subtidales. La superficie du Parc étant importante, la division en secteurs a permis l'identification précise de zones d'accumulation par les personnes interrogées.

L'outil QGIS 3.4 a été utilisé afin de préparer des cartes zoomées de l'estran et des zones subtidales des pertuis sur tout le périmètre du Parc. Ces cartes servent de support lors des entretiens et permettent aux acteurs interrogés d'identifier des zones précises d'accumulation.

Pour cela, nous avons défini une résolution permettant une précision suffisante pour localiser les zones d'accumulation. Celle-ci est de 1 : 15000 sur l'estran (Annexe 2) et 1 : 60000 (Annexe 3) pour les zones subtidales. Les concessions conchylicoles ont été ajoutées sur les cartes ainsi qu'un graticule dans les pertuis pour un meilleur repérage sur les cartes.

B) Classement des zones d'accumulation

Une fois les zones d'accumulations répertoriées et représentées sur une carte à l'aide du logiciel QGIS 3.4, elles ont été classées. Les **zones de priorité 1, en rouge**, représentent les concessions abandonnées où beaucoup de matériels plastiques s'accumulent et génèrent un grand nombre d'échouages sur les estrans et les zones subtidales. Ce sont des zones sur lesquelles aucune action de nettoyage n'existe. Ces zones sont à nettoyer en premier lieu. Les **zones de priorité 2, en orange** représentent des zones d'accumulation hors concessions, où l'ajout de bacs à marée ou bien des collectes supplémentaires devraient être suffisant pour limiter les pollutions de ces secteurs mais doivent être organisées, ce sont souvent des zones difficilement accessibles. Enfin les **zones de priorité 3, en vert** sont équipées d'un ou plusieurs bacs à marée et des collectes y sont souvent effectuées.

C) Diverses solutions afin de dépolluer le parc

Lors de nos entretiens avec les professionnels mais aussi avec les communes et les associations, la question d'une possible solution à mettre en place afin de limiter ces pertes ou de nettoyer les secteurs pollués identifiés a été abordée.

Sur l'estran deux types de collecte peuvent être mises en place afin de réduire la quantité de matériels conchylicoles : les collectes bénévoles au fil de l'eau avec l'ajout de bac à marée ou l'organisation de collectes dédiées. Ces dernières s'effectuent à pied, en tracteur (zone sableuse) ou en mobilisant des engins de chantier plus conséquents tels que le navire Trezence. La Trezence est équipée d'une drague à pelle preneuse, une drague à coquille Saint-Jacques (pour les zones non rocheuses) et d'une grue.

Afin de récupérer le matériel au niveau des Pertuis, une bibliographie sur les moyens utilisés pour récupérer les déchets en mer a été réalisé (Tableau I).

	Chalut pélagique	Plongée	Drague à pelle	Drague à benne preneuse	Drague à coquille st jacques
Profondeur	10 à 800 mètres	0 à 20 mètres	0 à 25 mètres	0 à 30 mètres	0 à 10 mètres
Types de sols	Tous les sols sauf rocheux	Tous les sols	Tous les sols	Tous les sols	Tous les sols (voire rocheux)
Impacts sur l'environnement	oui	non	oui (récupération sédiments non voulu)	oui (récupération sédiments non voulu)	oui
autre impacts	capture accidentelle	non	sonore	sonore	capture accidentelle
Prélèvement ciblé	non	oui	non	non	non
Visibilité	x	Peut être réduite	x	x	x
Coût (approximatif)	1500 €/j	1800-2800 €/j	4500 €/marée (Trezence)	~ 7000 €/marée (Fort-boyard)	4500 €/marée (Trezence)
Quantité récupérée	grande	petite	grande	grande	moyenne
Zones (préconisation)	diffuse	habitats sensibles	réduite (hot spot)	réduite (hot spot)	diffuse
Utilisation à marée ...	haute	haute	basse	basse	haute

Tableau I : Récapitulatif des méthodes permettant la récupération du matériel conchylicole sur les fonds marins.

Ces méthodes correspondent à des solutions à court terme. En effet, étant donné le coût de ces opérations, la récupération de matériel ne pourrait s'effectuer que sur une courte période.

Une dernière proposition serait de s'assurer que des conditions incitatives soient suffisantes afin de s'assurer de la dépollution de ces secteurs par le dépôt à terre des déchets par les conchyliculteurs eux-mêmes ou pêcheurs professionnels, contre une rémunération par exemple.

III/ Résultats et Interprétations

A) Identification des zones d'accumulation sur les estrans et les fonds marins

Les différentes zones accumulations sont présentées secteur par secteur et numérotées. Au total soixante zones ont été identifiées : 17 zones en priorité 1 (en rouge), 32 en priorité 2 (en orange) et 11 en priorité 3 (en vert). Les zones supposées être des sources de pollution ont été entourées en bleues et les bacs à marées préexistants ont été représentés par des rectangles (bleus lorsque le gestionnaire est la commune et roses lors que le bureau d'étude Taho'E Eco-Organisation (TEO) est gestionnaire).

Jard-sur-mer

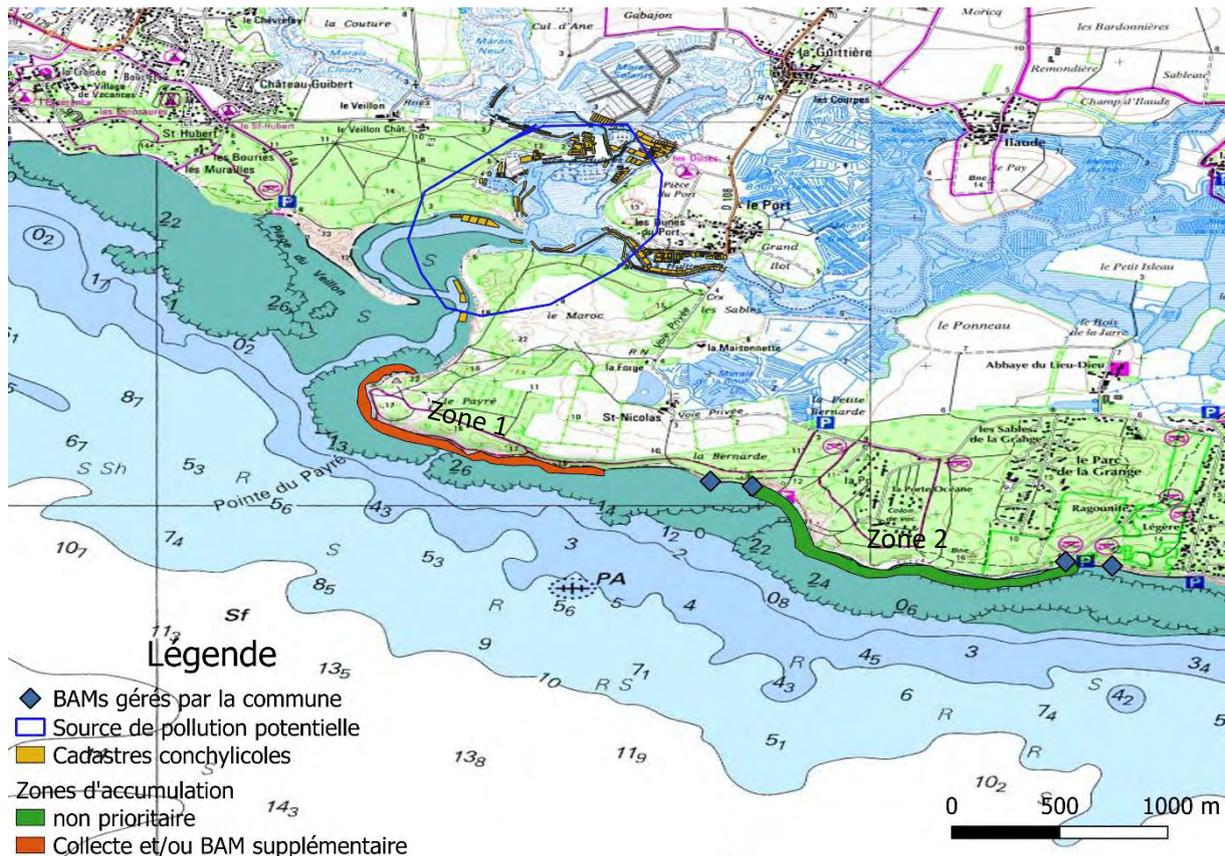


Figure 1 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange et verte) à Jard-sur-mer.

1) Acteur Interrogé

Romain Nicolaizeau, responsable du service technique de la commune de Jard-sur-mer, a identifié deux zones d'accumulation.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La première (zone 1) se situe à la pointe du Payré et est constituée de matériels issus de la pêche (filets et bacs) et de la conchyliculture (poches et filets mytilicoles). Cette zone est située au pied de falaises et est très difficile d'accès. Aucun bac à marée n'y est présent et les collectes sur cette zone sont peu fréquentes. La deuxième (zone 2) est située sur les plages de Ragounite et de la Mine, elle est donc facilement accessible. On y retrouve du matériel conchylicole (poches et filets mytilicoles) et issu de la pêche professionnelle (bacs et filets). Deux bacs à marée à Ragounite ainsi que deux à la Mine sont présents. Des collectes sont régulièrement effectuées par les citoyens. Aucune photographie des zones d'accumulation n'a été prise.

3) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution pouvant expliquer l'accumulation de ce matériel conchylicole se trouve dans l'estuaire du Payré. Des concessions abandonnées, constituées de tables ostréicoles et d'huîtres sauvages, s'y trouvent ainsi que des mauvaises pratiques pouvant expliquer l'échouages de déchets dans la commune de

Jard-sur-mer. La zone numéro 1 nécessiterait donc des collectes en y accédant par la mer, et la zone numéro 2 quant à elle ne nécessite pas de collectes ou de BAM supplémentaire.

4) Solutions de nettoyage préconisées

De plus, la source de pollution n'étant pas clairement défini, un nettoyage des concessions de l'estuaire du Payré n'est pas envisageable.

Réserve naturelle nationale Casse de la Belle Henriette

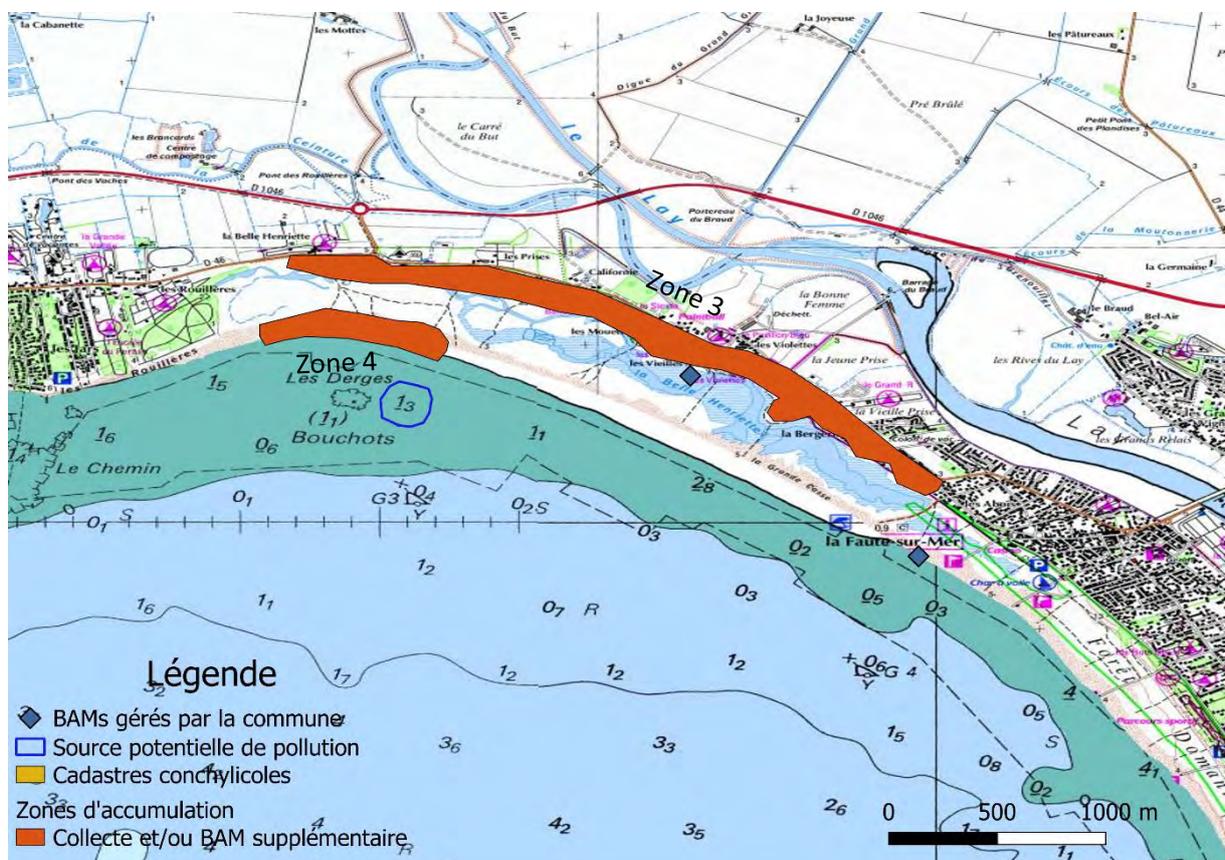


Figure 2 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) dans la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette.

1) Acteur interrogé

Sylvain Hunault, le conservateur de la réserve naturelle nationale Casse de la Belle Henriette, a indiqué deux zones d'accumulation dans cette dernière.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

3) La zone 3 (orange) se situe dans les terres et est constituée de matériels issus de la pêche (filets, bouées et cagettes), conchylicole (coupelles, tubes, bouées, polystyrène, palettes et pieux avec des clous) et ménager (bouteilles plastiques, bouteilles en verre,

bidons, vêtements, néon, polystyrène). Cette zone est facile d'accès et se situe près d'une boîte de nuit. Un seul bac à marée est présent dans cette zone et une à deux collectes par an y sont organisées par la réserve. La deuxième zone 4 (orange) est située face aux concessions mytilicoles, elle est facilement accessible (plages). On y retrouve du matériel conchylicole (coupelles, tubes, bouées, polystyrène, palettes et pieux avec des clous), issu de la pêche professionnelle (filets, bouées et cagettes) et ménager (bouteilles, bidons, vêtements, néon). Un bac à marée est présent au sud de cette zone. Une à deux collectes par an sont effectuées en collaboration avec « les mains dans le sable », la Sea sheperd, APELT (asso de la Tranche-sur-mer) et la commune de la Faute-sur-mer. Des photographies de la zone 4 ont été prises.

4) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution pouvant expliquer l'accumulation de ce matériel conchylicole se trouve face à la réserve, quelques concessions en bouchots sont abandonnées mais ne génèrent que des pieux en bois.

5) Solutions de nettoyage préconisées

Les zones numéro 3 et 4 nécessiteraient donc des collectes supplémentaires ainsi que l'installation de d'avantages de BAM (bac à marée) notamment à la Tranche-sur-mer.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 4

Pointe de l'Aiguillon

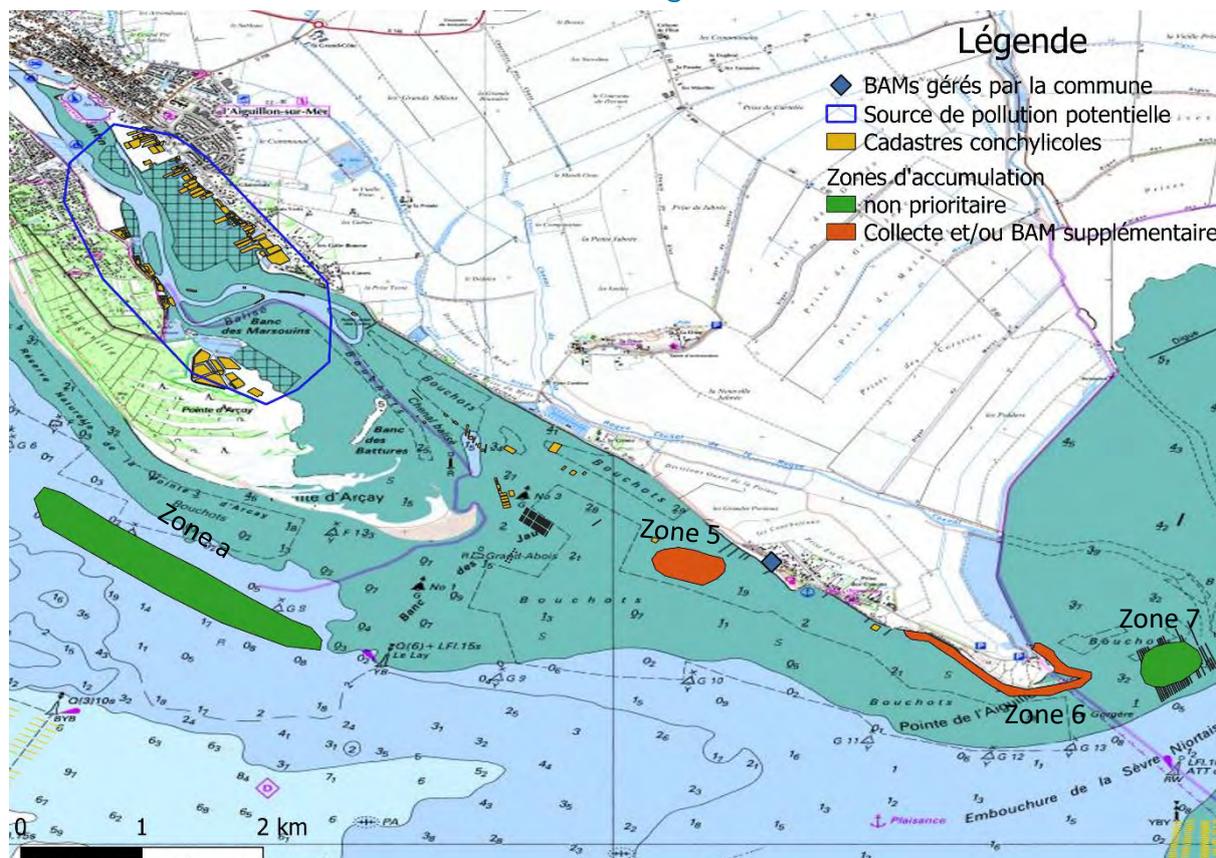


Figure 3 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange et verte) entre les réserves naturelles nationales de la Casse de la Belle Henriette et la Baie de l'Aiguillon.

1) Acteurs interrogés

André Bertrand, conchyliculteur, Vincent Bernard, pêcheur et Jean-Pierre Gueret, conservateur de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont indiqué quatre zones d'accumulation dans ce secteur.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

- 3) La zone a (verte) se situe sur les fonds marins près des cultures mytilicoles sur bouchots et est constituée de matériels conchylicoles (pieux, filets, lanternes et tasseaux) et ménager (sacs plastiques). Monsieur Bernard dépose les pieux récupérés sous le pont de l'île de Ré. La zone 5 (orange) est située sur les concessions ostréicoles au nord de la pointe de l'Aiguillon. On y retrouve du matériel conchylicole (filets de catinage) et issu de la pêche professionnelle (filets). Aucun bac à marée n'est présent dans cette zone. Des collectes sont effectuées régulièrement par les professionnels. La zone 6 (orange) est située sur la pointe de l'Aiguillon. On y retrouve du matériel conchylicole (mannes, casiers, poches, coupelles, laveurs, filets mytilicoles, élastiques et produits d'entretien), issu de la pêche professionnelle (filets, mannes et flotteurs) et

ménager (bouteilles, bidons et vêtements). Aucun bac à marée n'est présent dans cette zone. Une collecte par an est organisée par la réserve. La zone 7 (verte) est située sur les concessions ostréicoles dans la baie de l'Aiguillon. On y retrouve du matériel conchylicole (filets mytilicoles) et issu de la pêche professionnelle (morceaux de chalut). Aucun bac à marée n'est présent dans cette zone. Des collectes sont effectuées régulièrement par les professionnels possédant des concessions sur ce banc.

4) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution proviendrait des concessions ostréicoles de l'estuaire du Lay. Aucune photographie de ces zones n'a été prise, hormis les concessions de l'estuaire du Payré, un nettoyage est à envisager dans cette zone.

5) Solutions de nettoyage préconisées

Les zones numéro 5 et 7 nécessiteraient donc des collectes supplémentaires, un BAM devrait être ajouté à la pointe de l'Aiguillon (zone 6), enfin aucune mesure n'est préconisée sur la zone a (pas de matériels plastiques dans cette zone).



Photographies des concessions de l'estuaire du Payré.

Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon

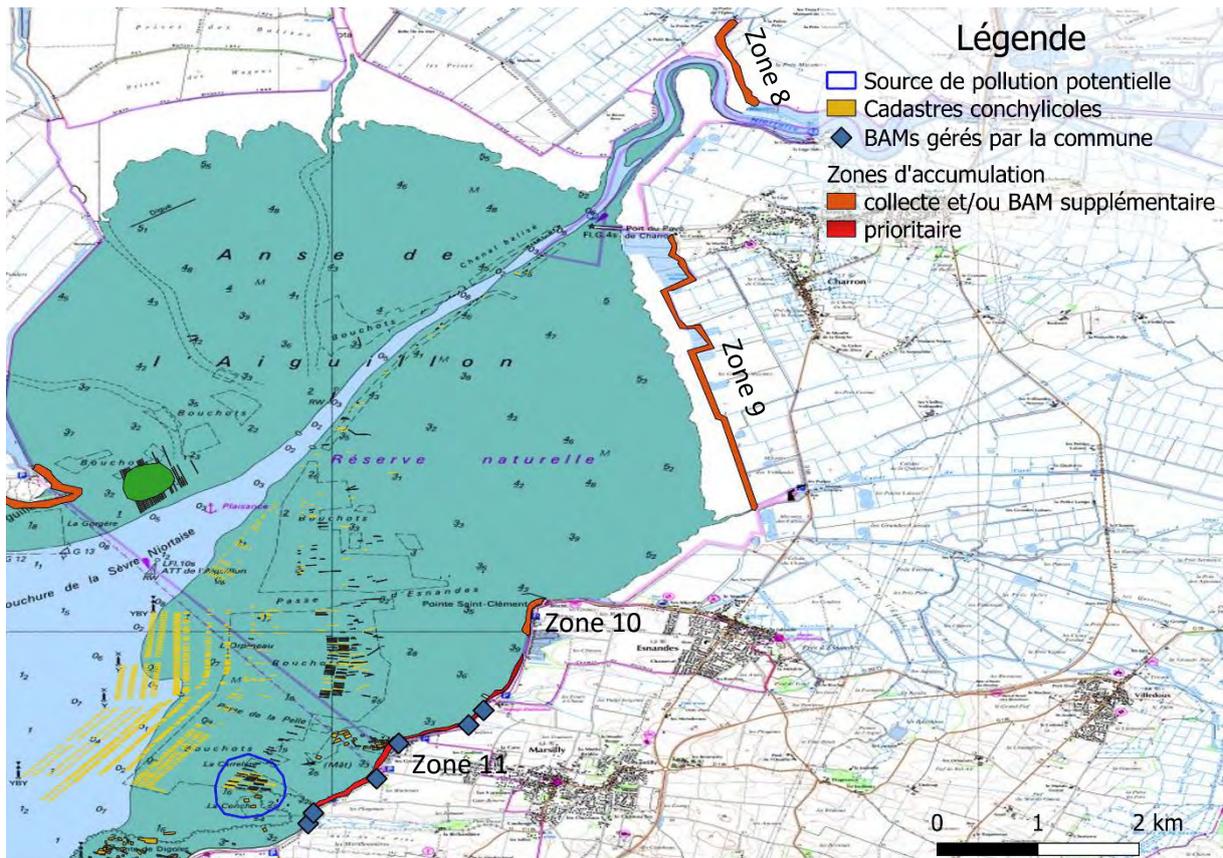


Figure 4 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge et orange) dans la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon.

1) Acteurs interrogés

Yannick Marionnaud, Bertrand Vrignaud, conchyliculteurs et Jean-Pierre Gueret, conservateur de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont indiqué quatre zones d'accumulation à l'Est de la réserve.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 8 (orange) se situe au bord de la Sèvre Niortaise et est constituée de matériels conchylicoles (casiers, mannes, poches, coupelles, laveurs filets mytilicoles, élastiques et produits d'entretien), issu de l'activité de pêche (filets, mannes et flotteurs) et ménager (bouteilles, bidons et vêtements). Une à deux collectes par an sont organisées par la réserve, mais aucun BAM n'y est présent. La zone 9 (orange) est située à Charron. On y retrouve du matériel conchylicole (casiers, mannes, poches, coupelles, laveurs filets mytilicoles, élastiques, produits d'entretien et bouées) issu de l'activité de pêche (filets, mannes et flotteurs) et ménager (bouteilles, bidons et vêtements). Une à deux collectes par an sont organisées dans cette zone par la réserve, mais aucun BAM n'y est présent. La zone 10 (orange) est située à Esnandes. On y retrouve du matériel conchylicole (poches, coupelles et bouées), issu de la pêche professionnelle (filets et madriers) et ménager (bouteilles plastiques). Aucun bac à marée n'est présent dans cette zone. Une à deux collectes par an sont organisées par la mairie et les écoles. La

zone 11 (rouge) est située à Marsilly. On y retrouve du matériel conchylicole (filets mytilicoles, pieux, bouées, tubes et coupelles) et issu de la pêche professionnelle (filets). Six bacs à marée sont présents dans cette zone. Des collectes sont organisées une à deux fois par an par la mairie et les écoles. Des photographies de la zone 9 ont été prises.

3) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution proviendrait des concessions face à la zone 11 (« Coup de vague ») où des concessions mytilicoles et un peu de captage de naissains sont effectués.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Les zones numéro 8 et 9 nécessiteraient donc des collectes supplémentaires en collaboration avec la réserve naturelle, un BAM devrait être ajouté à Esnandes (zone 10), enfin la source de pollution étant identifiée pour la zone 11, un nettoyage des parcelles du banc devrait être réalisé en y accédant par la mer car la zone est très envasée (zone prioritaire).



Photographies de la zone d'accumulation numéro 9

L'Houmeau

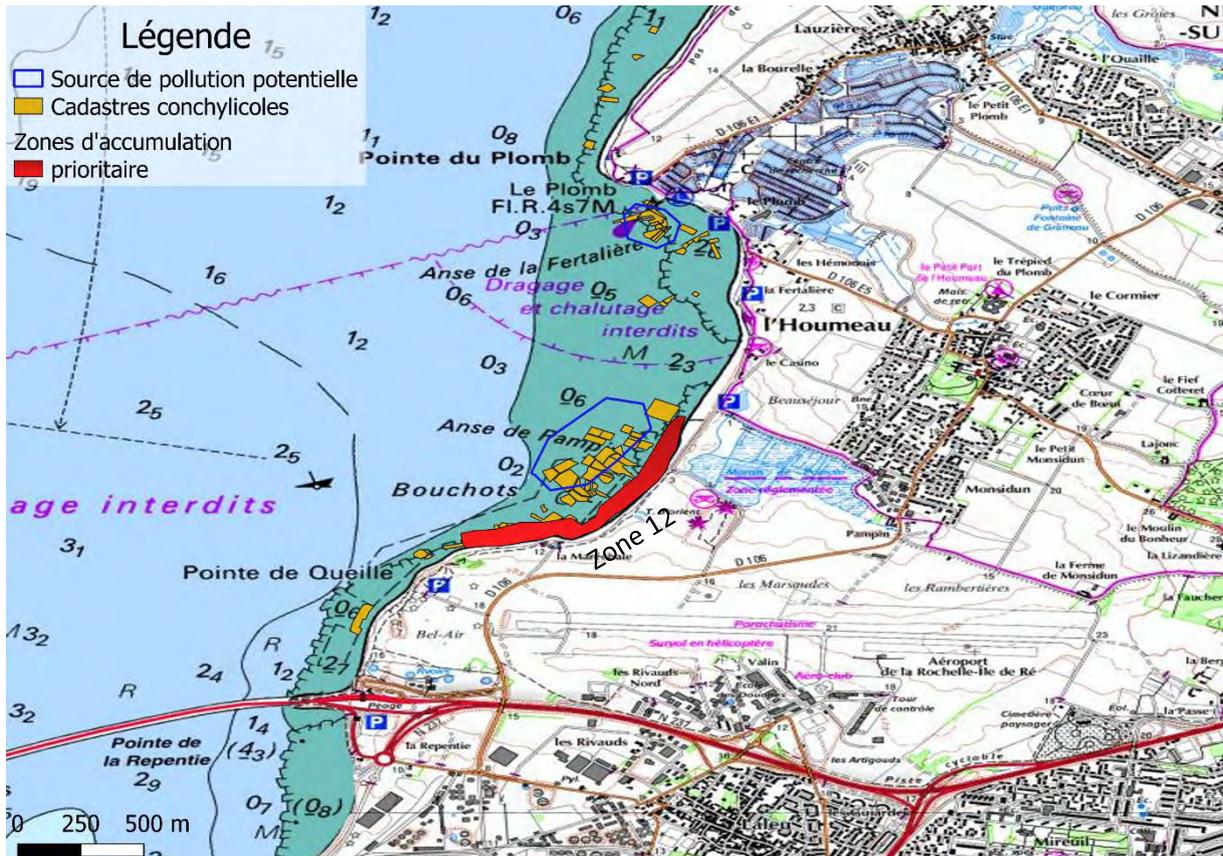


Figure 5 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (en rouge) à L'Houmeau.

1) Acteur interrogé

Jacky Puyo, ostréiculteur, a identifié une zone d'accumulation à L'Houmeau.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

Cette zone (rouge) se situe dans l'Anse de Pampin et est constituée de matériels issus de la pêche (filets), de la conchyliculture (pieux, filets mytilicoles, laveurs, tubes coupelles, poches et bouées) et ménager (bouteilles plastiques). Cette zone est située au pied de falaises et est très difficile d'accès. Aucun bac à marée n'y est présent et aucune collecte n'est réalisée sur cette zone en raison de la difficulté d'accès. Des photographies de la zone 12 ainsi que des concessions considérées comme sources de pollution ont été prises.

3) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution pouvant expliquer l'accumulation de ce matériel conchylicole se trouve dans l'anse du Pampin (« La Rochelle Pampin ») et l'anse de la Fertalière (« Le plomb »). Des concessions abandonnées, constituées de tables ostréicoles, d'huîtres sauvages, de poches et de tubes s'y trouvent.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Ces deux bancs, à l'origine des échouages à L'Houmeau, sont donc à nettoyer.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 12



a)



b)

Photographies concessions ostréicoles « La Rochelle Pampin » (a) et « Le plomb » (b) prises par Benoit Barthe (DDTM17).

St-Clément-des-Baleines

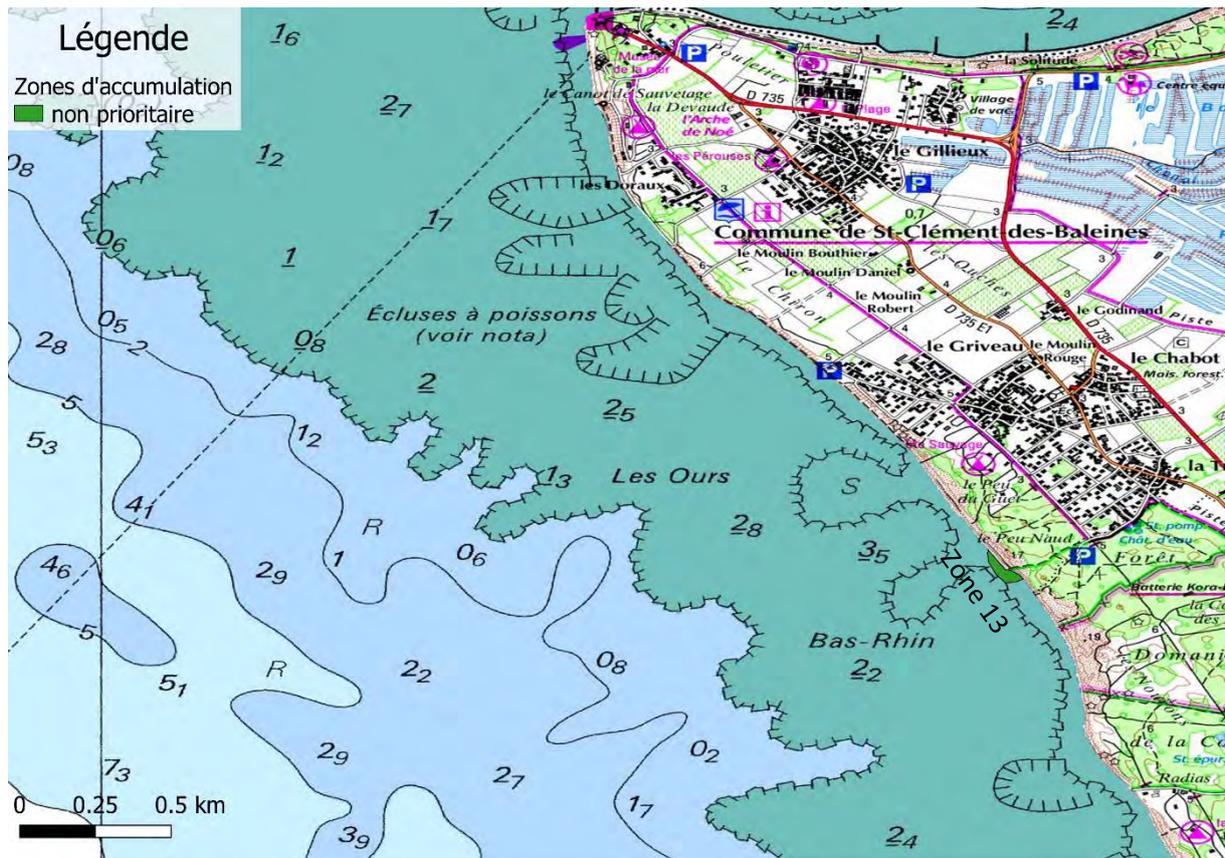


Figure 6 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte) à St-Clément-les-Baleines.

1) Acteur interrogé

Fabienne Le Gall, écocarde de la communauté de communes de l'île de Ré, a identifié une zone d'accumulation à St-Clément-des-Baleines.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

Cette zone (verte) se situe vers le Bas-Rhin, et est constitué de matériels issus de la pêche en majorité (filets), de la conchyliculture (poches, coupelles, tubes et élastiques) et ménager. Cette zone semble saisonnière, de forts courants longent la côte. Aucun BAM n'est présent et la fréquence des collectes non connue dépend des communes. Aucune photographie de la zone n'a été prise.

3) Origine des contaminations

Aucune source de pollution précise n'a été déterminée. Les déchets peuvent provenir de l'océan Atlantique ou des concessions ostréicoles plus au sud.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Cette zone n'est pas prioritaire, aucune mesure n'est préconisée.

Le Martray

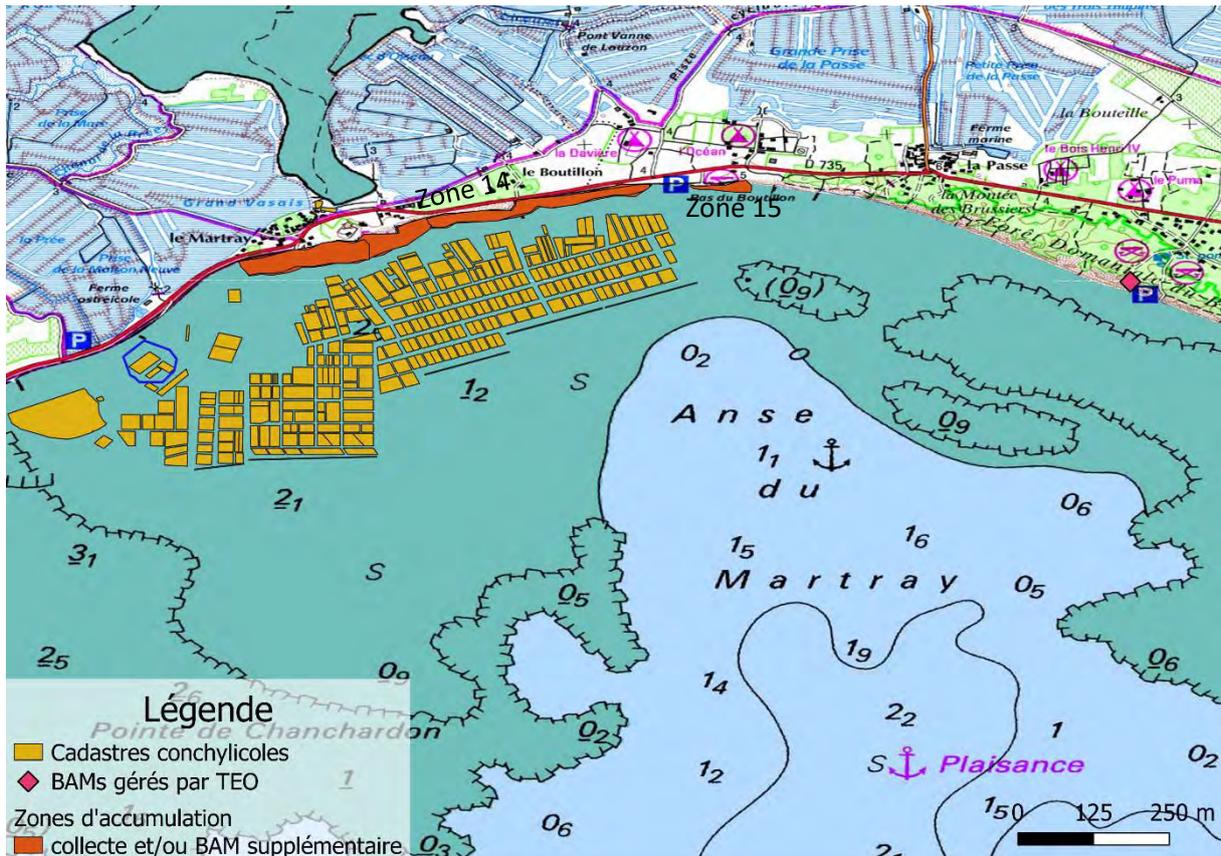


Figure 7 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) au Martray.

1) Acteurs interrogés

Fabienne Le Gall, écogarde de la communauté de communes de l'île de Ré, Hervé Dallet, Fanny Marié, Bertrand Vrignaud et Matthieu Lévêque, conchyliculteurs, ont identifié deux zones d'accumulation au Martray.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 14 (orange) se situe devant les concessions du Martray, et est constituée de matériels conchylicoles (poches, coupelles, tubes, filets mytilicoles, tables, élastiques et bouées), issus de l'activité de pêche (filets) et ménagers (bouteilles plastiques et poches alimentaires). Aucun BAM n'y est présent et aucune collecte n'est organisée dans ce secteur. La zone 15 (orange) est située un peu plus à l'Est et est constituée de matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes, labeurs et élastiques) et en majorité de matériel issu de la pêche (filets). Aucun BAM ni aucune collecte n'y est organisée. Aucune photographie de ces zones n'a été prise. Cependant un projet de restructuration par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est en cours.

3) Origine des contaminations

La source de pollution identifiée (bleue) est constituée de ferrailles uniquement, elle n'est donc pas prioritaire.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Des bacs à marée sont à installer le long du Martray.

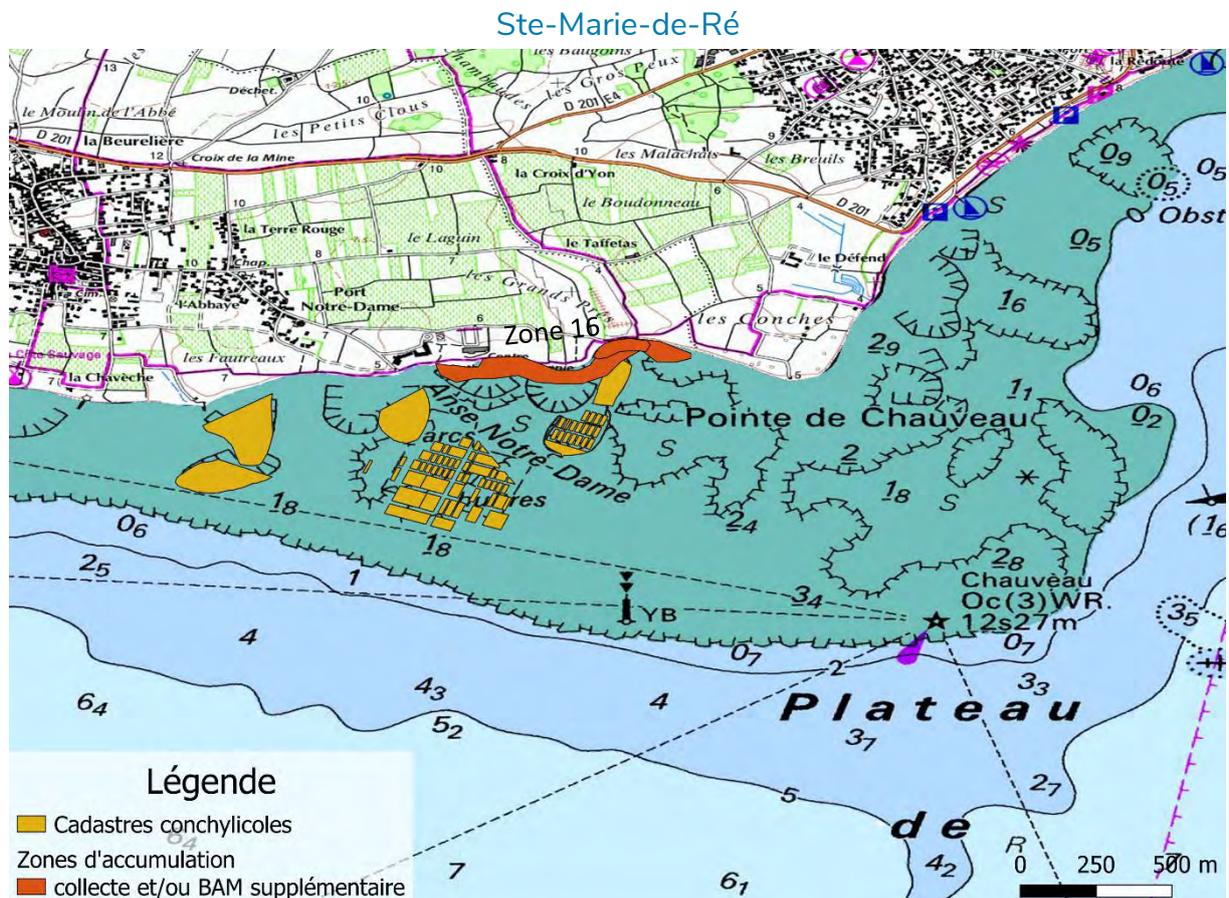


Figure 8 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) à Ste-Marie-de-Ré.

Fabienne Le Gall, écogarde de la communauté de communes de l'île de Ré, et Frédéric Voisin, conchyliculteur, ont identifié une zone d'accumulation à Ste-Marie-de-Ré. Cette zone (orange) se situe dans l'anse Notre-Dame, et est constituée de matériels issus de la pêche (filets), et en majorité de la conchyliculture (poches, coupelles, tubes, filets mytilicoles, bouées, cordes de filières, élastiques). Aucun BAM n'est présent et aucune collecte n'est organisée. Aucune photographie n'a été prise et aucune source de pollution précise n'a été déterminée, en effet les concessions présentes sur ces bancs sont composées uniquement de ferrailles. Un BAM devrait être placé sur cette zone et des nettoyages collectifs organisés sur la zone 16.

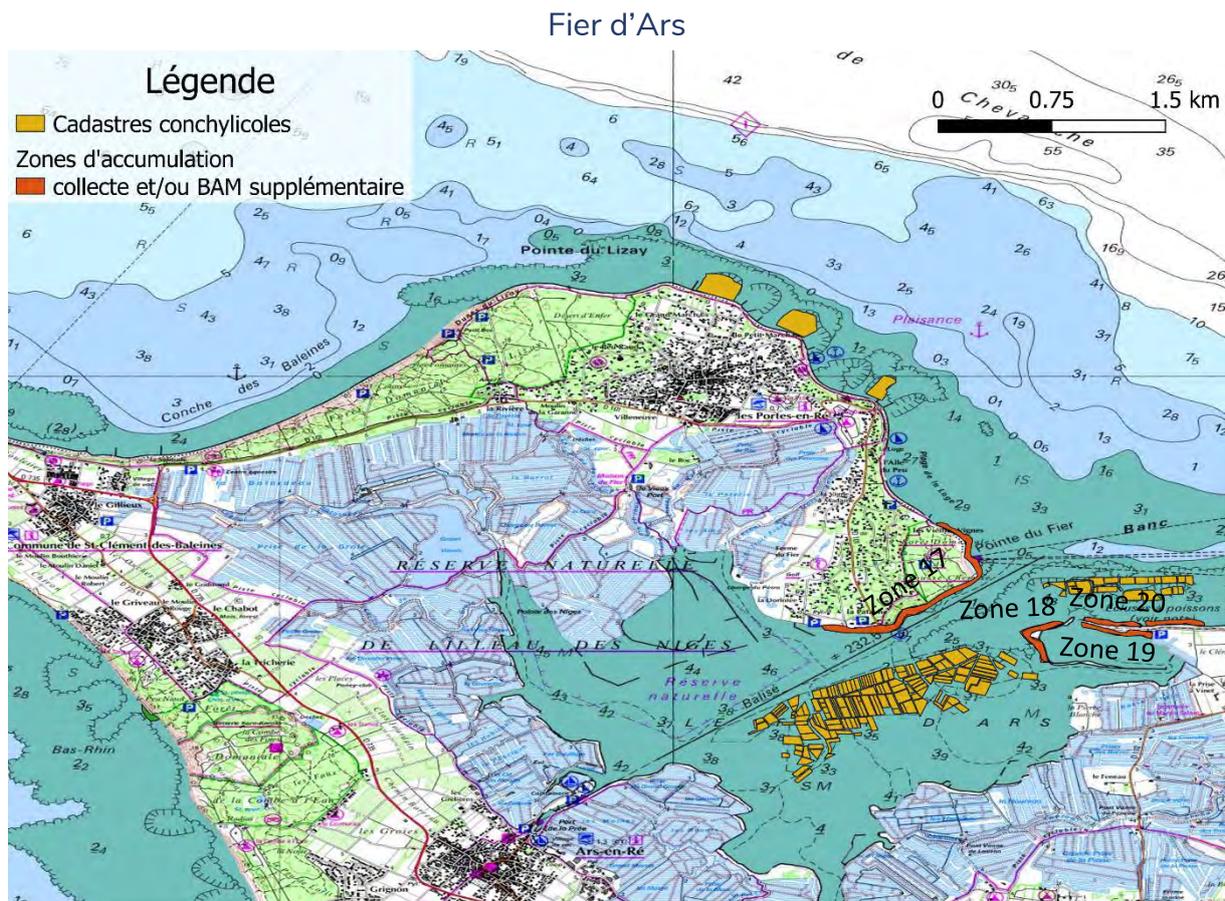


Figure 9 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) au Fier d'Ars.

1) Acteurs interrogés

Fabienne Le Gall, écogarde à la communauté de l'île de Ré, Frédéric Voisin, Matthieu Lévêque, Bertrand Vrignaud, Jacky Puyo et Hervé Dallet, conchyliculteurs, ont indiqué quatre zones d'accumulation dans le Fier d'Ars.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

3) La zone 17 (orange) se situe à la pointe du Fier et est constituée de matériels conchylicoles (quelques tables, laveurs, élastiques, crochets, poches et tubes), issus de l'activité de pêche (filets) et de la plaisance (bouteilles et sacs plastiques). La zone 18 (orange) est située à l'ouest de la pointe de Loix. On y retrouve du matériel conchylicole (filets mytilicoles, élastiques, poches, coupelles, tubes et bouées) issu du trafic maritime (bouées de mouillage) et ménager (vêtements). La zone 19 (orange) est située à la Fosse de Loix. On y retrouve du matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes et élastiques), issu de la pêche professionnelle (filets), issu du trafic maritime (bouées de mouillage) et ménager (vêtements). Enfin, la zone 20 (orange) est également située à la Fosse de Loix. On y retrouve exclusivement du matériel conchylicole (poches). Aucune collecte n'y est organisée et aucun BAM n'est présent dans ce secteur (Fier d'Ars). Aucune photographie n'a été prise.

4) Origine des contaminations

uniquement composée de matériels conchylicoles (tubes, poches, tables et élastiques). Aucune collecte ni aucun bac à marée n'est présent sur cette zone. Aucune photographie de la zone n'a été réalisée. La zone 23 (rouge) correspond au banc de « la Moulinatte », la plupart des concessions sont abandonnées. Il est composé de matériels conchylicoles (poches, coupelles, tubes et élastiques) et issus de la pêche de loisir et professionnelle (filets et lignes de pêche). Aucune collecte n'est réalisée, des photographies du banc ont été réalisées. La préconisation pour cette zone serait un nettoyage collectif des concessions abandonnées, le plastique devra être enlevé avec la ferraille. Les zones 24 et 25 (rouges) se situent à l'arrière de la zone 23. Le matériel qui s'y échoue provient très probablement du banc de « la Moulinatte ». Ces zones d'accumulation sont uniquement composées de matériels conchylicoles (tubes, poches, tables et élastiques pour la zone 24 et tubes et poches pour la zone 25). Aucune collecte, ni aucun BAM n'est présent. Les zones 26 et 27 se situent au sud du banc de « la Flotte ». La zone 26 est composée de matériel conchylicole (élastiques, poches, coupelles, bouées, filets mytilicoles, casiers, clips, gants et pieux), issu de l'activité de pêche (filets) et ménager (bouteilles et canettes). La zone 27 est composée uniquement de matériels conchylicoles (élastiques, poches, bouées et filets mytilicoles). Aucun bac à marée, ni aucune collecte n'est réalisée sur ces zones mais une benne de collecte Ovive et la récupération de palettes de poches sont réalisés sur la zone 26. Des photographies de la zone 26 ont été réalisées. Enfin, la zone b (rouge) correspond à du matériel conchylicole (poches et coupelles) accumulé dans les fonds marins près du banc de « la Flotte ».

3) Origine des contaminations

Les sources potentielles de pollution des zones 22, 23, 24, 25, 26, 26 et b ont été identifiées : les bancs « La fosse de Loix » au sud de la pointe du Grouin, « La Moulinatte » ainsi que « La Flotte ». Des parcelles mal entretenues voire abandonnées accumulent une grande quantité de matériels plastiques.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Afin de limiter l'échouage de ces déchets, un nettoyage des bancs « La fosse de Loix », « La Moulinatte » et « La Flotte » est préconisé. L'installation de bacs à marée sur les zones 24 à 27 est également préconisé. En ce qui concerne la zone sous-marine « b », la préconisation serait un nettoyage du banc et s'assurer que des conditions incitatives suffisantes soient mises en place afin de permettre le dépôt à terre par les pêcheurs professionnels.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 21



Photographies de la zone d'accumulation numéro 23



Photographies de la zone d'accumulation numéro 26

Aytré / Angoulins

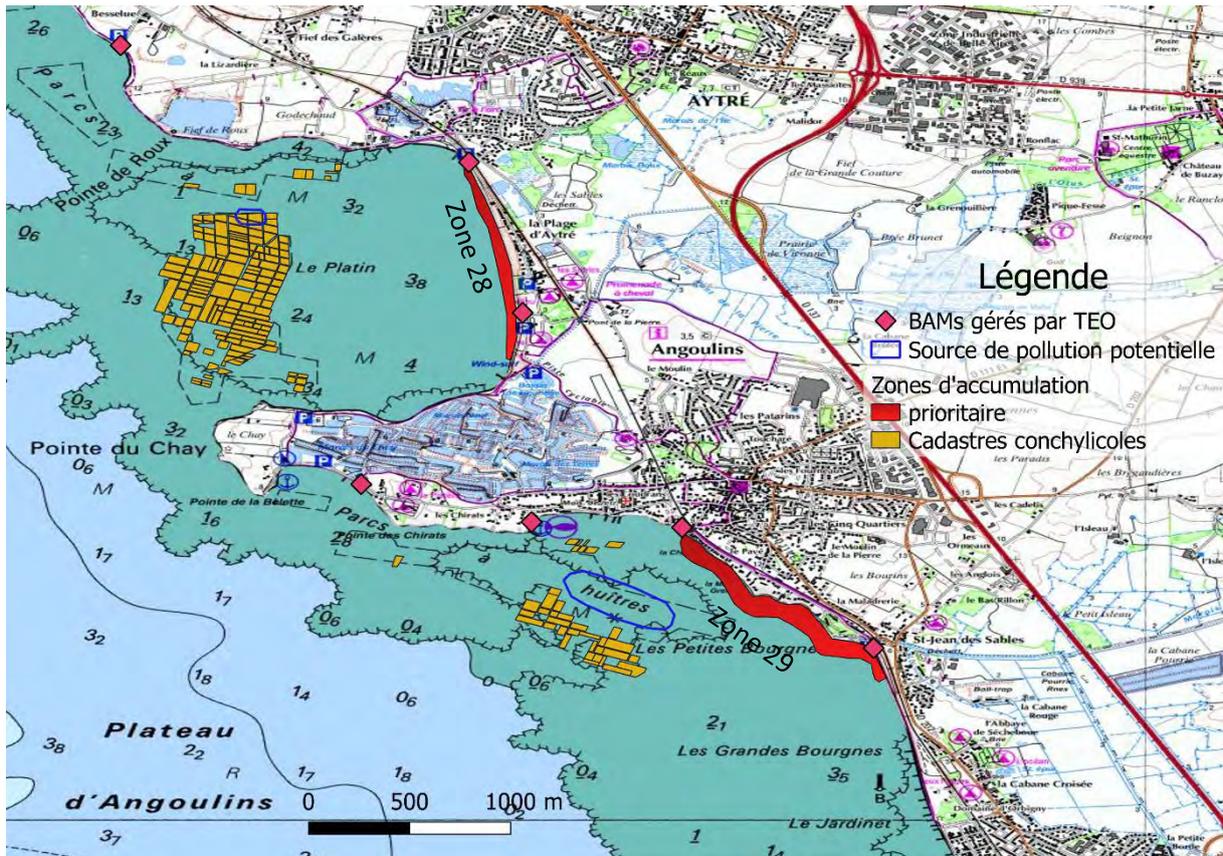


Figure 11 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge) à Aytré et Angoulins.

1) Acteurs interrogés

Patrice Couvrat et Hervé Sudre, conchyliculteurs, ont identifié deux zones d'accumulations entre Aytré et Angoulins.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 28 (rouge) est située à Aytré et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, filets mytilicoles et tubes), issu de la pêche (filets) et ménager (bouteilles plastiques et bottes). Deux bacs à marée sont présents dans la zone, mais aucune collecte n'y est organisée. Aucune photographie de la zone n'a été réalisée. La zone 29 (rouge) se situe à Angoulins et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, filets mytilicoles bouées et tubes), issu de la pêche (filets) et ménager (bouteilles plastiques et bottes). Deux bacs à marée sont présents sur cette zone, et une collecte par an est organisée par les professionnels en collaboration avec le bureau d'étude TEO devant les concessions ostréicoles du banc « La menoise ». Des photographies des concessions abandonnées sur ce banc ont été prises.

3) Origine des contaminations

Le matériel conchylicole échoué sur la zone 28 proviendrait des concessions du banc « Platin d'Aytré », certaines concessions sont abandonnées mais concédées, un nettoyage collectif n'est donc pas envisageable. De plus, les vents forts amènent le

matériel à la côte même si les concessions sont bien entretenues. Le matériel retrouvé sur la zone 29 proviendrait des concessions ostréicoles du banc « La Menoise ».

4) Solutions de nettoyage préconisées

La préconisation pour la zone 28 serait la mise en demeure des concessions abandonnées du banc « Platin d'Aytré » pour pouvoir effectuer un nettoyage. Un nettoyage de la zone bleue située devant les concessions ostréicoles de « la Menoise » est préconisé afin de réduire la quantité de déchets échoués sur la zone 29.



Photographies des concessions ostréicoles face à la zone d'accumulation numéro 29

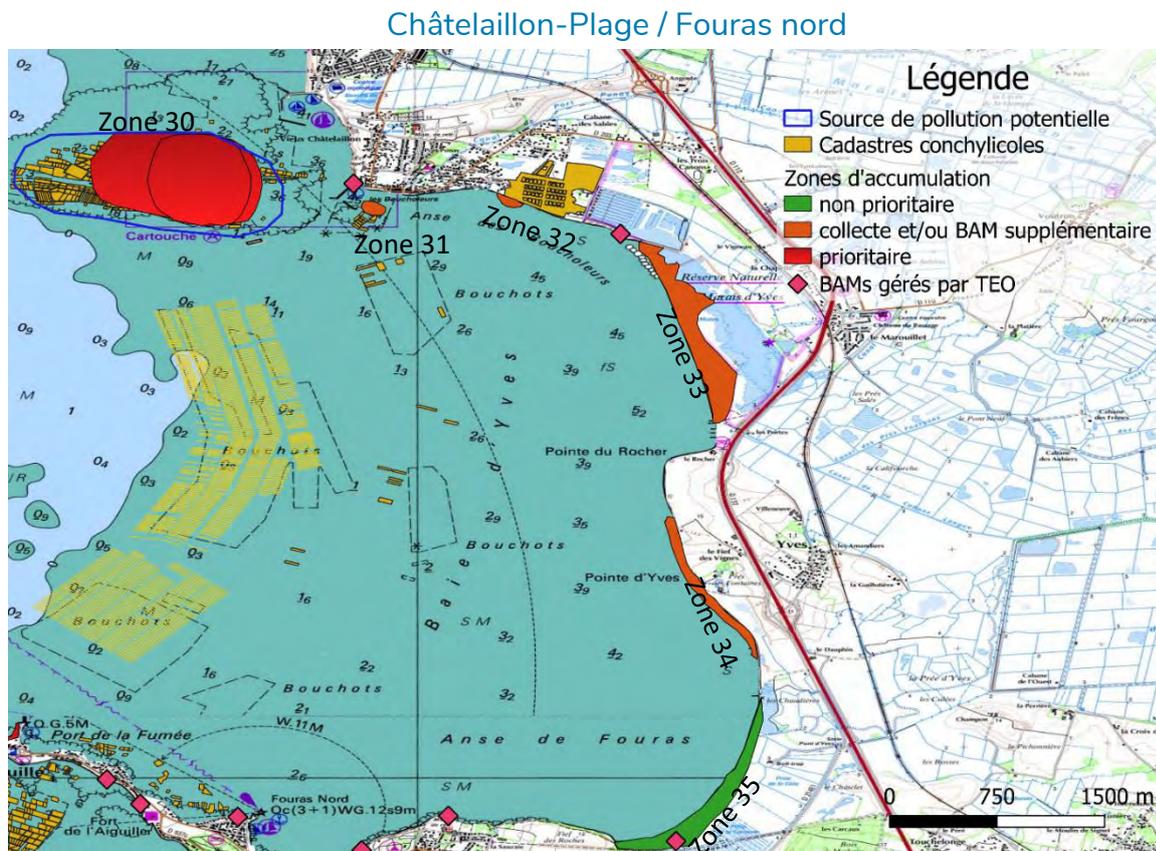


Figure 12 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge, orange et verte) à Châtelailon-Plage et Fouras nord.

1) Acteurs interrogés

Emmanuel Maires, Fanny Marié, Benoit Durivaud, conchyliculteurs, Thomas Herault, conservateur à la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves et Léna Rabin, animatrice Natura 2000 à la CARO, ont identifié cinq zones d'accumulation entre Châtelailon-Plage et Fouras nord.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

- 3) La zone 30 (rouge) correspond au banc ostréicole « Le Cornard » et est composée uniquement de matériel conchylicole (coupelles, tubes et poches). Aucune collecte n'est organisée, des photographies du banc ont été prises. La zone 31 (orange) est située au port des Boucholeurs et est composée de matériels conchylicoles (poches et filets mytilicoles). Aucune collecte n'y est organisée, ce banc est inaccessible. Suite à la tempête Xynthia, des épis ont été mis en place, l'envasement y est très important. Aucune photographie n'a été prise. Un état des lieux serait à prévoir. La zone 32 (orange) située à l'Est du port des Boucholeurs est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes, clips, filets mytilicoles, élastiques, pieux et quelques bouées), ménager (bidons, bouteilles, canettes et sacs) et issu de l'activité de pêche (filets, gants et bidons). Aucun BAM n'y est présent, deux collectes par an sont organisées par la mairie dans la commune et quelques-unes par l'association « les mains dans le sable » mais les zones précises n'ont pas été indiquées. Des photographies de la zone ont été prises. La zone 33 (orange) correspond à la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves et est composée en majorité de matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes, clips, filets mytilicoles, élastiques, pieux, cordes de filière, palettes, gants et quelques bouées), ménager (bidons, bouteilles, canettes, sacs, poubelles entières et préservatifs) et issu de l'activité de pêche (filets, gants, bouées, cordages et bidons). Aucun BAM n'est présent et une collecte par an est effectuée par la réserve afin d'éviter le piétinement de la flore et la faune. Des photographies de la zone ont été prises. La zone 34 (orange) se situe au sud de la pointe d'Yves et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes, clips, filets mytilicoles, élastiques, pieux et quelques bouées), ménager (sacs) et issu de la pêche (filets, gants et bidons). Aucun BAM n'est actuellement présent et aucune collecte n'est organisée. La zone est difficile d'accès (composée de galets). Enfin la zone 35 située dans l'anse de Fouras est composée en grande majorité de déchets ménagers (ancienne déchetterie) et d'une petite quantité de déchets conchylicoles (poches, coupelles, tubes, élastiques, palettes, pieux, gants et cordes). Aucun BAM n'est présent ni aucune collecte.

4) Origine des contaminations

Le banc « Le Cornard » a été identifié comme source potentielle de pollution des zones 31 à 34. De plus, une grande quantité de plastiques y est présente.

5) Solutions de nettoyage envisagées

Un nettoyage du banc « Le Cornard » est préconisé. L'ajout d'un bac à marée sur les zones 32 et 33 est également préconisé. Les préconisations pour la zone 34 seraient l'ajout d'un BAM (en cours de construction par le bureau d'étude TEO) ainsi qu'un nettoyage collectif. Quant à la zone 35, aucune préconisation n'a été citée, la

proportion de matériels conchylicoles étant très faible. De plus, le département a pour projet de nettoyer la zone.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 30



Photographies de la zone d'accumulation numéro 32



Photographies de la zone d'accumulation numéro 33



Photographies de la zone d'accumulation de la zone numéro 34

Fouras

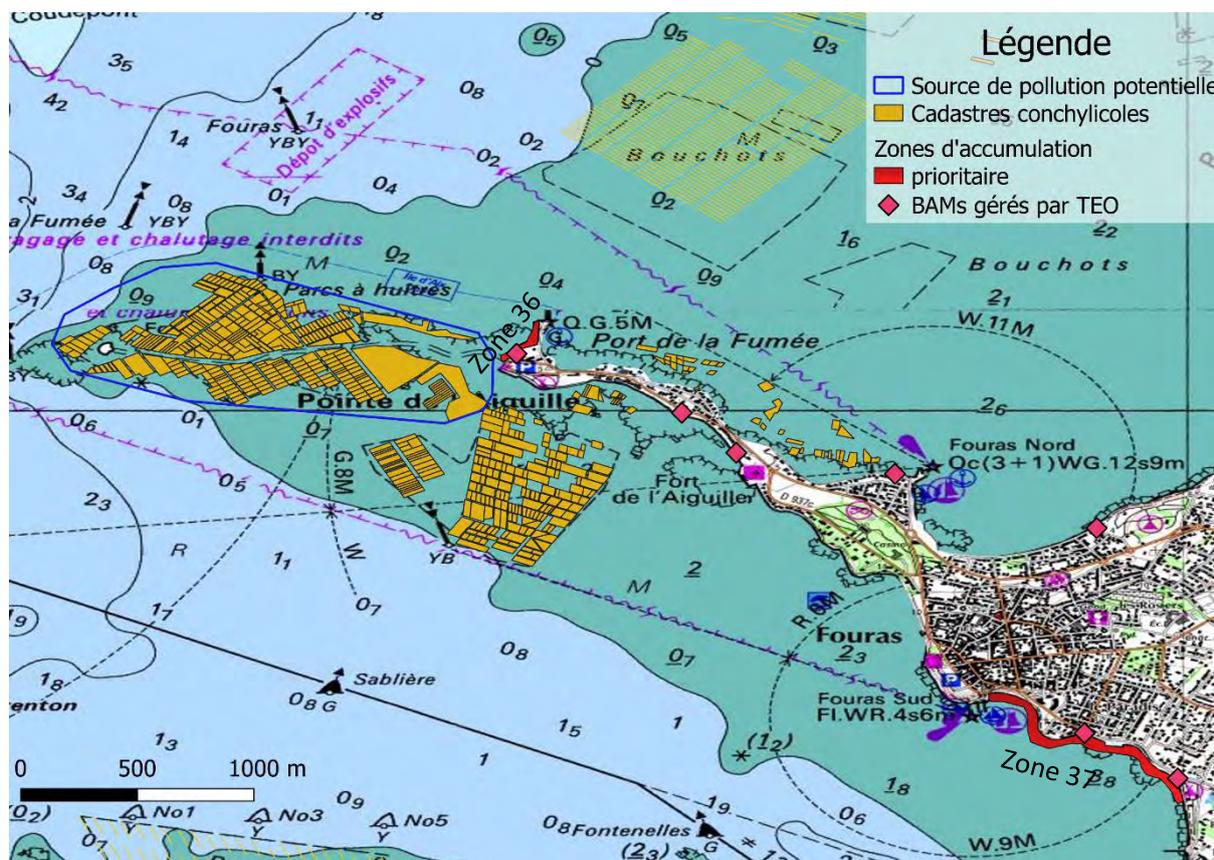


Figure 13 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge) à Fouras.

1) Acteurs interrogés

Daniel Coirier, Romain Thebault, conchyliculteurs, et Léna Rabin, animatrice Natura 2000 à la CARO, ont indiqué deux zones d'accumulation dans la commune de Fouras.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 36 (rouge) est située au port de la Fumée et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, filets mytilicoles, laveurs, tubes et quelques tables) et ménager (conserves, boissons). Un bac à marée est présent sur cette zone et des collectes sont régulièrement organisées par la mairie de Fouras, « les mains dans le sable » et Daniel Coirier (élu au CRC). Des photographies de cette zone ont été prises. La zone 37 (rouge) se situe au sud de la commune et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, filets mytilicoles, laveurs, tubes et quelques tables) et ménager (conserves, boissons).

3) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution pour ces deux zones, proviendrait des concessions à la pointe de l'Aiguille, en effet le banc « la Fumée » est très exploité. Lors d'une tempête, beaucoup de matériel s'échoue sur au niveau de ces deux zones d'accumulation.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Un nettoyage des concessions du banc « La Fumée » est préconisé en accédant à la zone en bateau (en raison de l'envasement) ce qui réduira l'apport de matériel sur les estrans.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 36

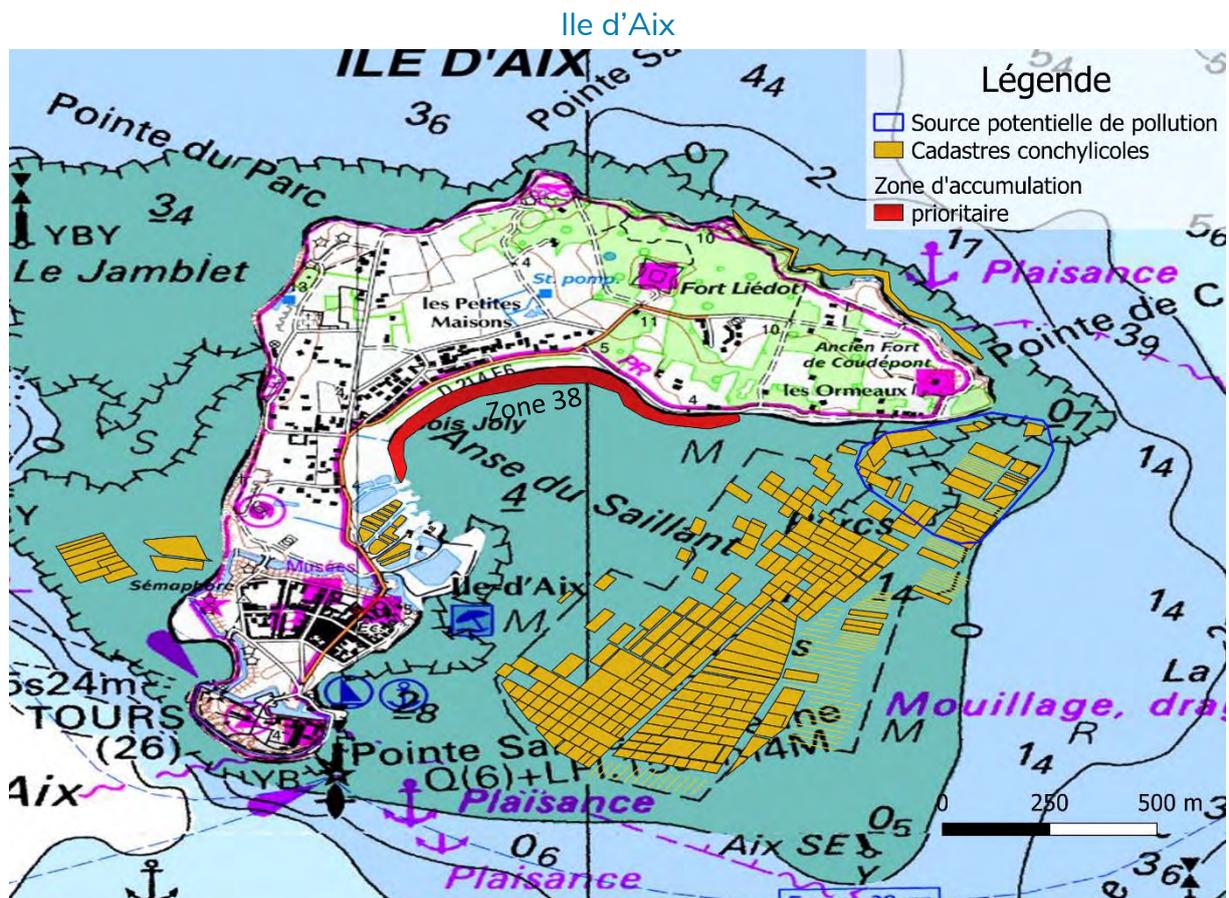


Figure 14 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge) sur l'île d'Aix.

1) Acteurs interrogés

Philippe Morandeau, ostréiculteur et Léna Rabin, animatrice Natura 2000 à la CARO, ont indiqué une zone d'accumulation à l'île d'Aix.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

Cette zone est située dans l'anse du Saillant et est composée exclusivement de matériels conchylicoles (coupelles, poches, laveurs et quelques bouées). Aucun bac à marée n'est présent sur l'île, des collectes régulières sont réalisées par les citoyens et les déchets sont ramenés au niveau de points de dépôts.

3) Origine des contaminations

La source de pollution proviendrait des concessions au nord du banc « L'anse du Saillant » qui pratique exclusivement du captage de naissains. De nombreuses concessions y sont abandonnées ou mal entretenues.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Un nettoyage de ces concessions est préconisé afin de réduire l'échouage de ces matériaux.

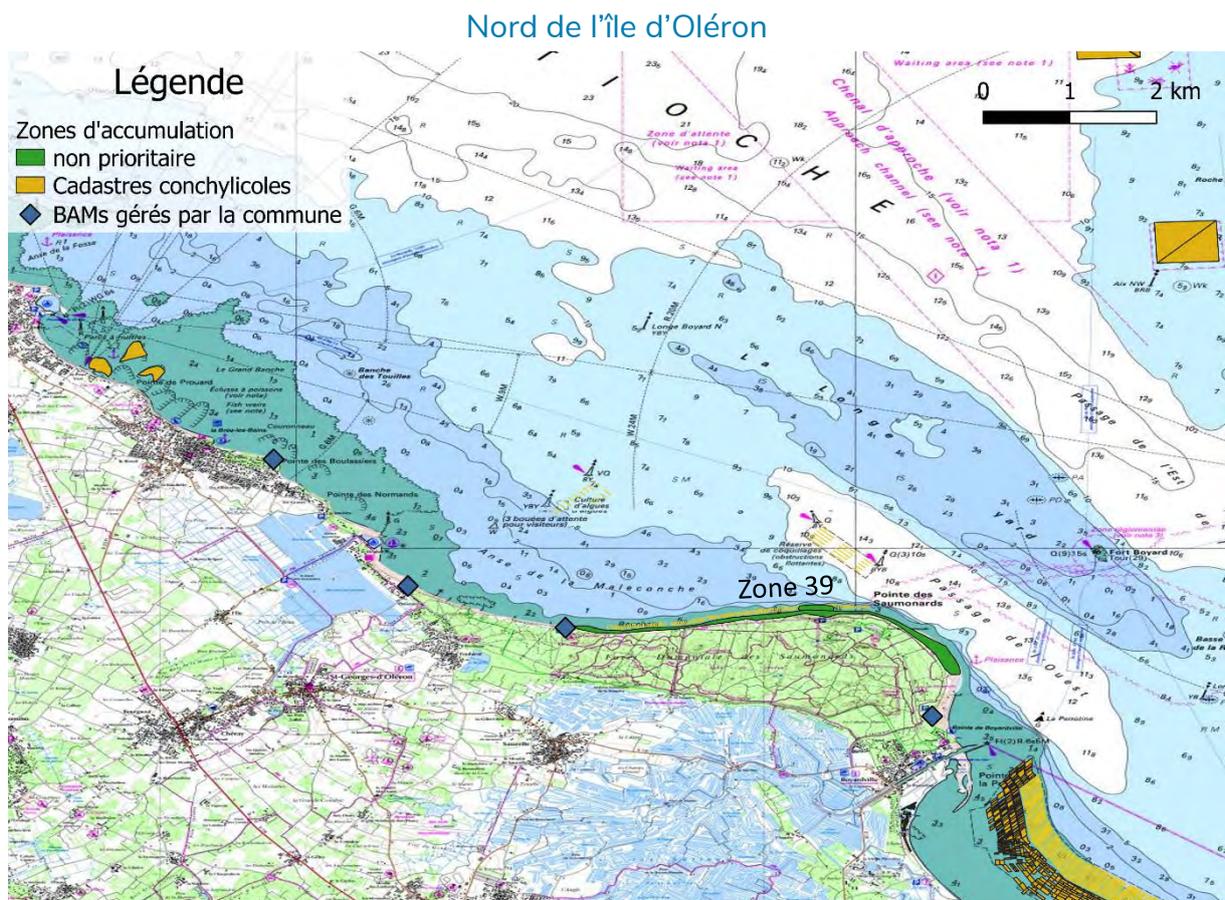


Figure 15 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte) au nord de l'île d'Oléron.

1) Acteurs interrogés

Edith Pavan, technicienne d'aménagement du littoral à la communauté de communes de l'île d'Oléron, et Benoit Durivaud, mytilculteur, ont indiqué une zone d'accumulation au Nord de l'île.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone 39 (verte) est située à la pointe des Saumonards près des cultures de moules sur bouchots. Elle est constituée de matériel mytilicole (tasseaux et cordes de coco) et ménager. Quelques bacs à marée sont présents près de la zone et la société ONET est chargée des collectes sur tout le contour de l'île.

3) Origine des contaminations

Le matériel échoué n'est pas en matière plastique.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Aucune préconisation n'a été mise en avant.

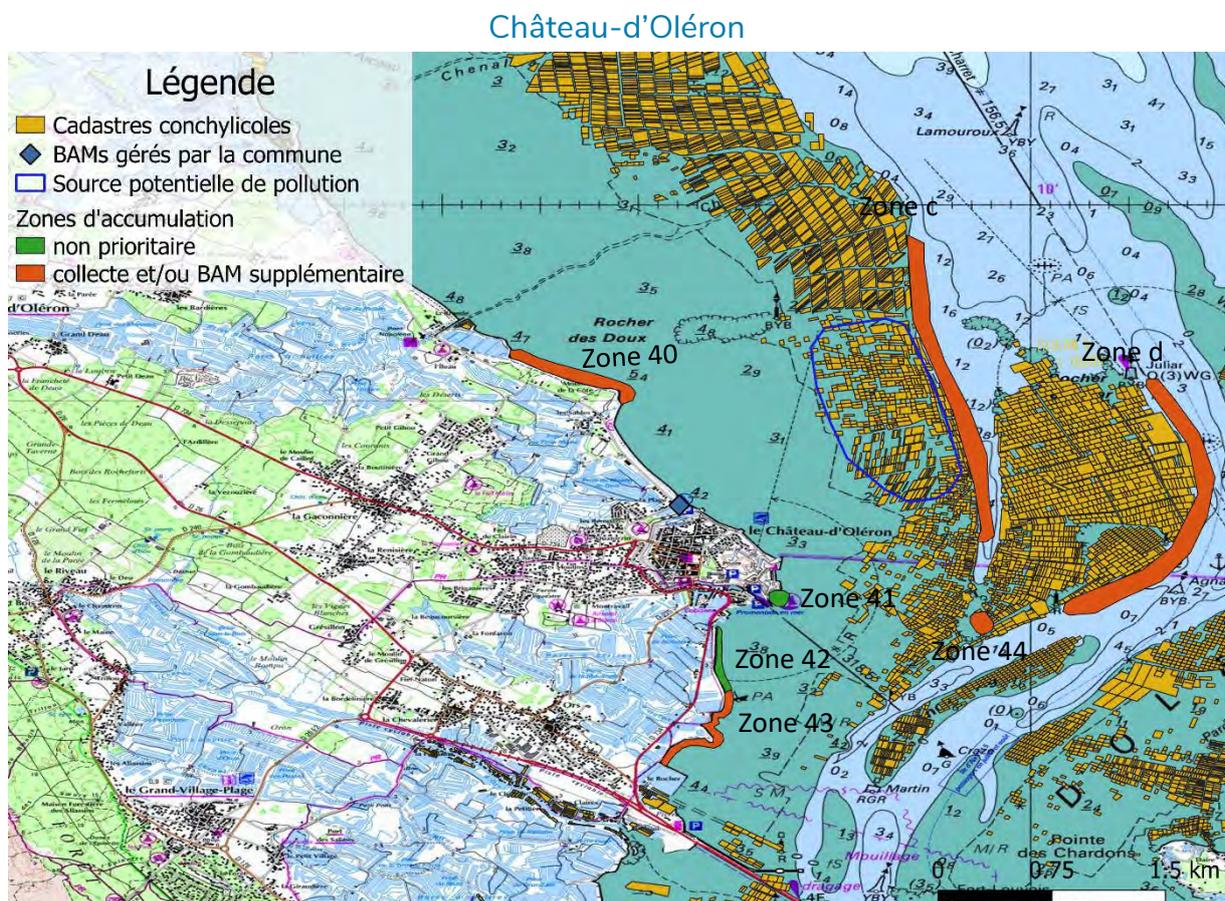


Figure 16 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte et orange) au Château d'Oléron.

1) Acteurs interrogés

Bernard Montauzier, Alexandre Courault, conchyliculteurs, Romuald Massé, pêcheur, et Stéphane Guenneteau, conservateur à la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron ont identifié sept zones d'accumulation.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 40 (orange) est située dans la réserve naturelle et est constituée de matériel conchylicole en majorité (poches, coupelles, écarteurs, filets mytilicoles, bandes de cerclages, élastiques, palettes et pieux) et ménager (bouteilles plastiques). Aucun BAM n'est présent et deux collectes par an sont organisées par la réserve. Des photographies de la zone ont été prises. La zone 41 (verte) se situe au port du Château-d'Oléron et est composée de ferrailles issues de l'activité conchylicole (dépôt). Aucune benne n'est présente dans cette zone. La zone 42 (verte) située au sud du Château-d'Oléron, est, elle aussi composée de matériel conchylicole en bois. En effet, cette zone sert de dépôt pour les pieux. Aucun BAM ni aucune collecte n'est organisée dans cette zone. Aucune photographie n'a été réalisée. La zone 43 se situe au sud de la zone 42 et est constituée de matériel conchylicole (poches, coupelles, élastiques, pieux et quelques bouées) et ménager (bouteilles plastiques). Aucun BAM ni aucune collecte n'est organisée sur cette zone. Aucune photographie n'a été prise. La zone 44 (orange) se situe au sud du banc ostréicole « les traies » et est composée en majorité de matériel conchylicole (poches, coupelles, élastiques, pieux et quelques bouées) et ménager (bouteilles plastiques). Aucune collecte n'est organisée dans cette zone et aucune photographie n'a été prise. La zone c est située sur les fonds marins le long du banc « les traies » et est composée uniquement de matériel conchylicole (poches et laveurs). Une restructuration est en cours. Enfin, la zone d est située sur les fonds marins le long des bancs allant de « les annas » à la « mortane ». Elle est uniquement composée de matériel conchylicole (poches, laveurs et morceaux de tables). Une restructuration de ces bancs est également en cours.

3) Origine des contaminations

Les bancs ostréicoles allant de « les annas » jusqu'à « la mortane » accumulent du matériel plastique conchylicole. Une restructuration de ces bancs est en cours.

4) Solution de nettoyage préconisées

L'ajout d'un BAM au niveau des zones 40 et 43 et un nettoyage collectif des zones 40, 43 et 44 sont préconisés. En ce qui concerne les zones d'accumulation sous-marines (c et d), il faudrait s'assurer que les conditions incitatives sont suffisantes pour permettre le dépôt à terre des déchets par les pêcheurs professionnels. Enfin, en l'absence de matériel plastique au niveau des zones 41 et 42 aucune préconisation n'a été citée.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 40

Pont d'Oléron



Figure 17 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte) sous le pont d'Oléron.

1) Acteur interrogé

Romuald Massé, pêcheur, a identifié une zone d'accumulation sous le pont d'Oléron.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone e est constituée exclusivement de morceaux de tables. Une fois collectés, ces matériaux sont débarqués au port de Bourcefranc.

3) Origine des contaminations

Le dépôt de tables inutilisables sous le pont d'Oléron par les professionnels.

4) Solution de nettoyage préconisée

Le matériel retrouvé étant de la ferraille, aucune préconisation n'a été citée.

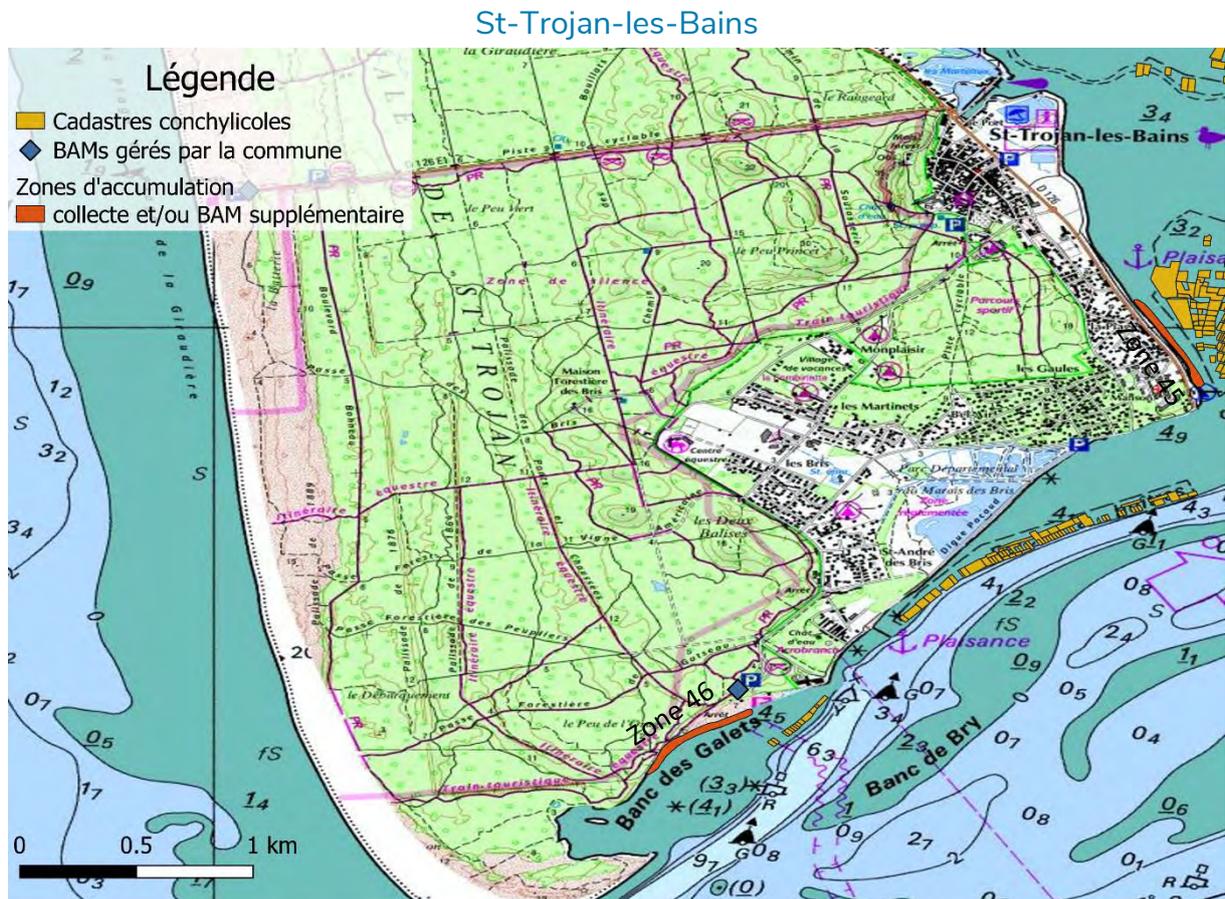


Figure 18 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) à St-Trojan-les-Bains.

1) Acteurs interrogés

Jules Gaboriau et Olivier Videau, conchyliculteurs, ont identifié deux zones d'accumulation dans la commune de St-Trojan-les-Bains.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 45 est située à la pointe de Manson et est composée exclusivement de matériel conchylicole (poches, laveurs en plastiques et caoutchouc). Aucun BAM n'est présent et aucune collecte n'y est organisée. Aucune photographie n'a été prise. La zone 46 est située au niveau de la plage du Gatseau et est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles, tubes et pieux) et ménager (bouteilles et gants). Un BAM est proche de la zone et aucune collecte n'y est organisée. Des photographies de la zone ont été prises.

3) Origine des contaminations

Les sources potentielles de pollution n'ont pas été identifiées.

4) Solution de nettoyage préconisées

Les sources de pollution n'ayant pas été identifiées, l'ajout d'un bac à marée au niveau de la zone 45 est préconisé ainsi qu'un nettoyage collectif au niveau de ces deux zones.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 46

Ile Madame / Port-des-Barques

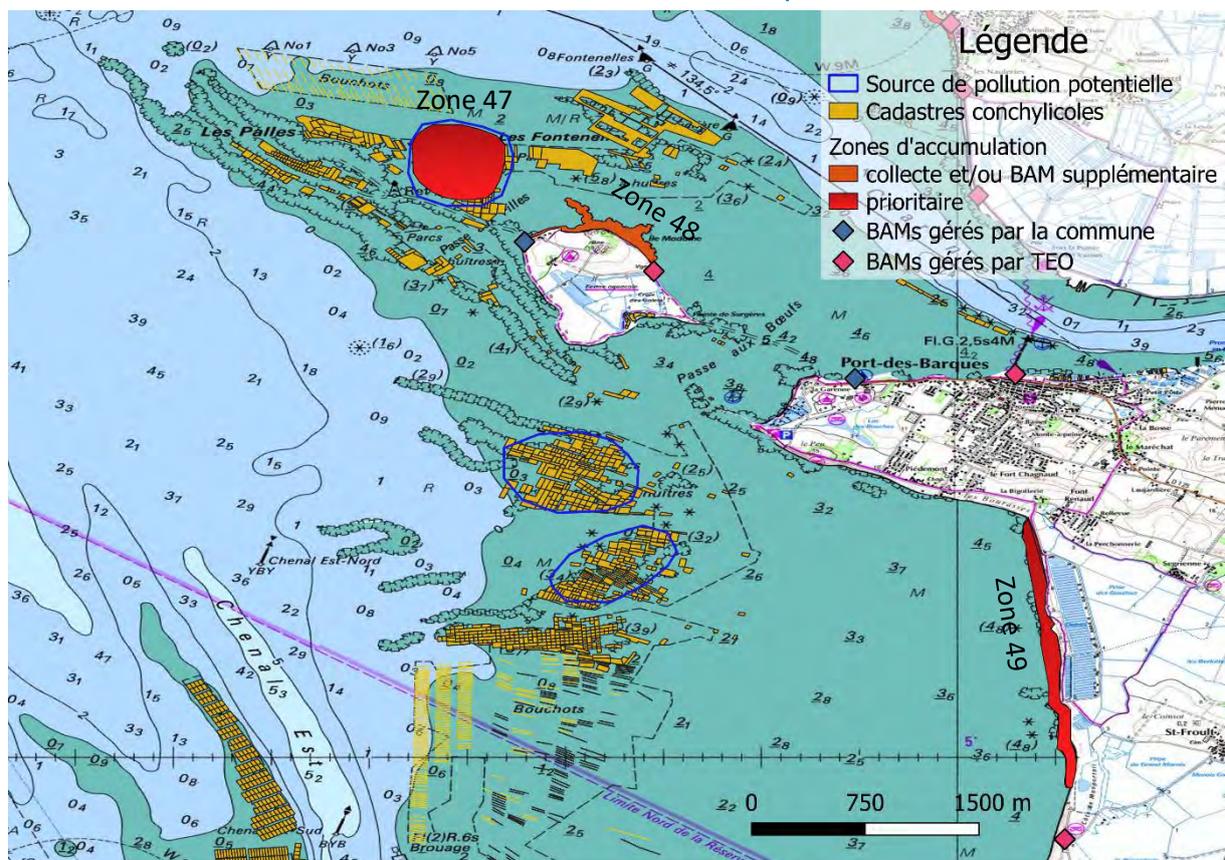


Figure 19 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (rouge et orange) sur l'île Madame et à Port-des-Barques.

1) Acteurs interrogés

Demene Patrice, Romain Mureau, Olivier Videau, conchyliculteurs, et Léna Rabin, animatrice Natura 2000 à la CARO, ont identifié trois zones d'accumulation entre l'île Madame et Port-des-Barques.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone 47 (prioritaire) se situe sur le banc « île Madame » et est composée de matériel conchylicole (coupelles, tubes, tables, collecteurs en ardoise et filets mytilicoles). Aucune collecte n'est organisée sur ce banc et aucune photographie n'a été prise. Une partie des concessions qui s'y trouvent sont abandonnées, des poches et des tubes y sont retrouvés. L'étape de captage est réalisée sur ce banc en plus d'être une zone de dépôt. La zone 48 (orange) est située sur la côte Est de l'île Madame et est composée exclusivement de matériel conchylicole provenant des concessions environnantes (poches, coupelles, tubes et élastiques). Deux bacs à marée sont présents sur l'île et des collectes sont organisées régulièrement par l'écomusée Port-des-Barques et la CARO. Aucune photographie n'a été prise. La zone 49 (rouge) se situe au sud de la commune de Port-des-Barques et St-Froult et est constituée de matériel conchylicole provenant des nombreuses concessions environnantes (coupelles, tubes, laveurs, élastiques, gants, quelques bouées et filets mytilicoles). Un BAM est présent au sud de la zone, un autre est en cours de construction au nord. Aucune collecte n'y est organisée. Des photographies de la zone ont été prises.

3) Origine des contaminations

Les sources de pollution proviendraient des bancs « île Madame » et « Estrée » où beaucoup de collecteurs sont retrouvés.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Un nettoyage des bancs « île Madame » et « Estrée » est préconisé. Un nettoyage collectif des zones d'accumulation numéros 48 et 49 est à envisager.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 49

Réserve naturelle nationale Moëze-d'Oléron (Moëze)

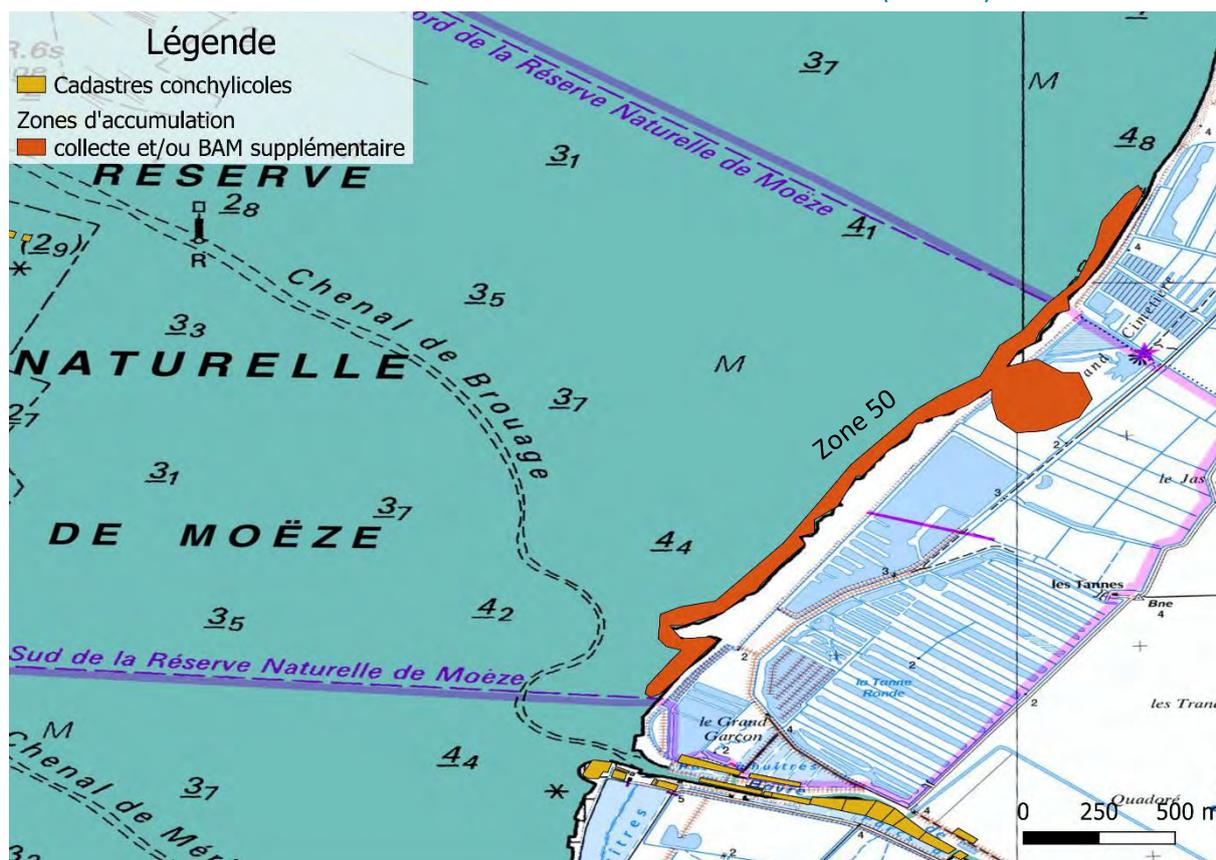


Figure 20 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) à la réserve naturelle nationale de Moëze-d'Oléron.

1) Acteurs interrogés

Stéphane Guenneteau, conservateur à la réserve naturelle de Moëze-Oléron, et Duc Stéphane, ostréiculteur, ont indiqué une zone d'accumulation dans la commune de Moëze.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone 50 se situe sur tout le trait de côte de la réserve et plus au nord, elle est uniquement composée de matériel conchylicole échoué (poches, coupelles, laveurs, écarteurs, filets mytilicoles, bouées, bandes de cerclage, palettes et élastiques). Aucun BAM n'est présent dans la réserve et deux collectes par an sont organisés par la réserve.

3) Origine des contaminations

La source potentielle de pollution n'a pas été identifiée.

4) Solution de nettoyage préconisée

L'ajout d'un BAM n'étant pas envisageable (risque de piétinement), et la source de pollution n'étant pas identifiée, un nettoyage collectif avec la réserve est préconisé.

Bourcefranc-le-Chapus

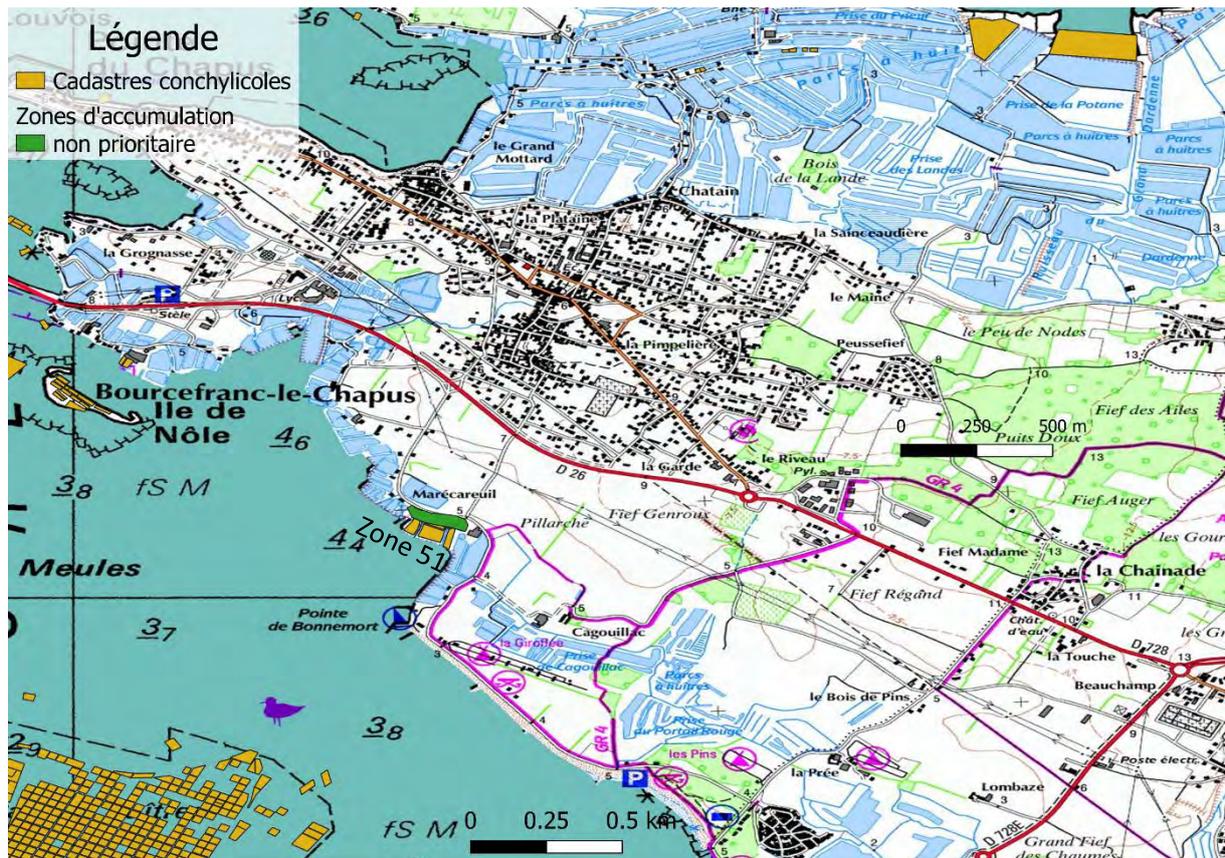


Figure 21 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte) à Bourcefranc-le-Chapus.

1) Acteur interrogé

Pascale Baudet, mytilicultrice, a indiqué une zone d'accumulation dans la commune de Bourcefranc-le-Chapus.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone 51 (verte) se situe au sud de la commune, derrière la cabane de Madame Baudet. Elle est exclusivement composée de matériel conchylicole (coupelles, tubes, élastiques et vieilles tables). Aucun BAM n'est présent dans la réserve et ni aucune collecte n'est organisée. Des photographies ont été prises. Il semblerait que des anciennes concessions n'aient jamais été enlevées. La quantité de plastiques semblait assez faible (notamment lors de la prise des photos, à marée haute).

3) Origine des contaminations

La source des plastiques échoués n'est pas définie.

4) Solution de nettoyage préconisée

Un enlèvement de ces anciennes tables est préconisé sur la zone 50.



Photographies de la zone d'accumulation numéro 51

Pertuis de Maumusson

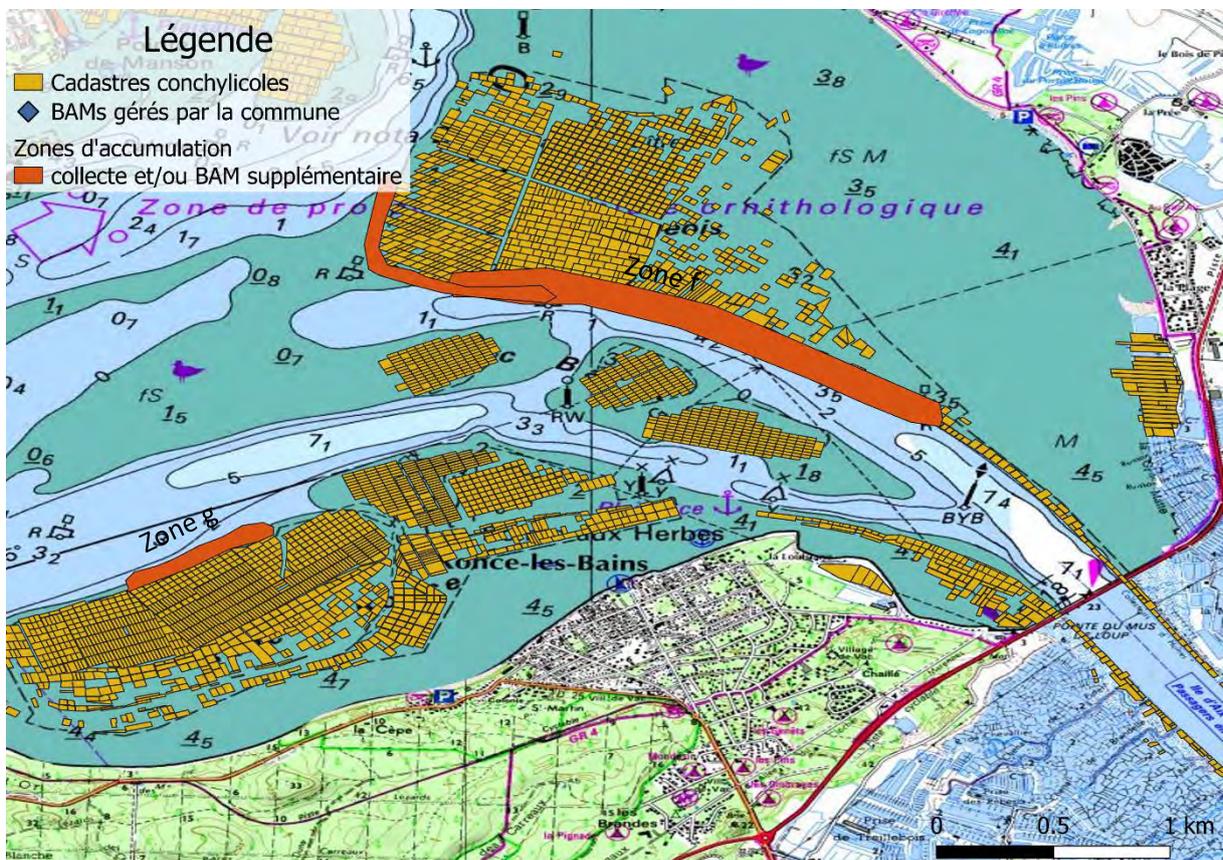


Figure 22 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) dans le pertuis de Maumusson.

1) Acteurs interrogés

Romuald Massé et Alexandre Rivière, pêcheurs, ont identifié deux zones d'accumulation dans le Pertuis de Maumusson.

2) Caractérisation des zones d'accumulation

La zone f est située dans les fonds marins le long des concessions « Bourgeois » et est composée de matériel conchylicole (laveurs plastiques, poches, coupelles, tubes,

élastiques et tables). Le matériel récupéré est déposé au port de la Cayenne, hormis les tables ostréicoles, qui sont déposées au niveau d'une bouée de mouillage près du banc « Bourgeois ». La zone g, est située le long des concessions « ronce » et est composée de matériel conchylicole (laveurs plastiques). Le matériel récupéré est débarqué au port de Bourcefranc.

3) Origine des contaminations

Les bancs « Bourgeois » et « Ronce » sont très exploités, du matériel plastique y est régulièrement retrouvé.

4) Solutions de nettoyage préconisées

Ces concessions ostréicoles (« Bourgeois » et « Ronce ») sont très actives c'est pourquoi nous devons nous assurer que les conditions incitatives sont suffisantes afin qu'elles permettent le dépôt des déchets à terre par les pêcheurs.

Bonne Anse

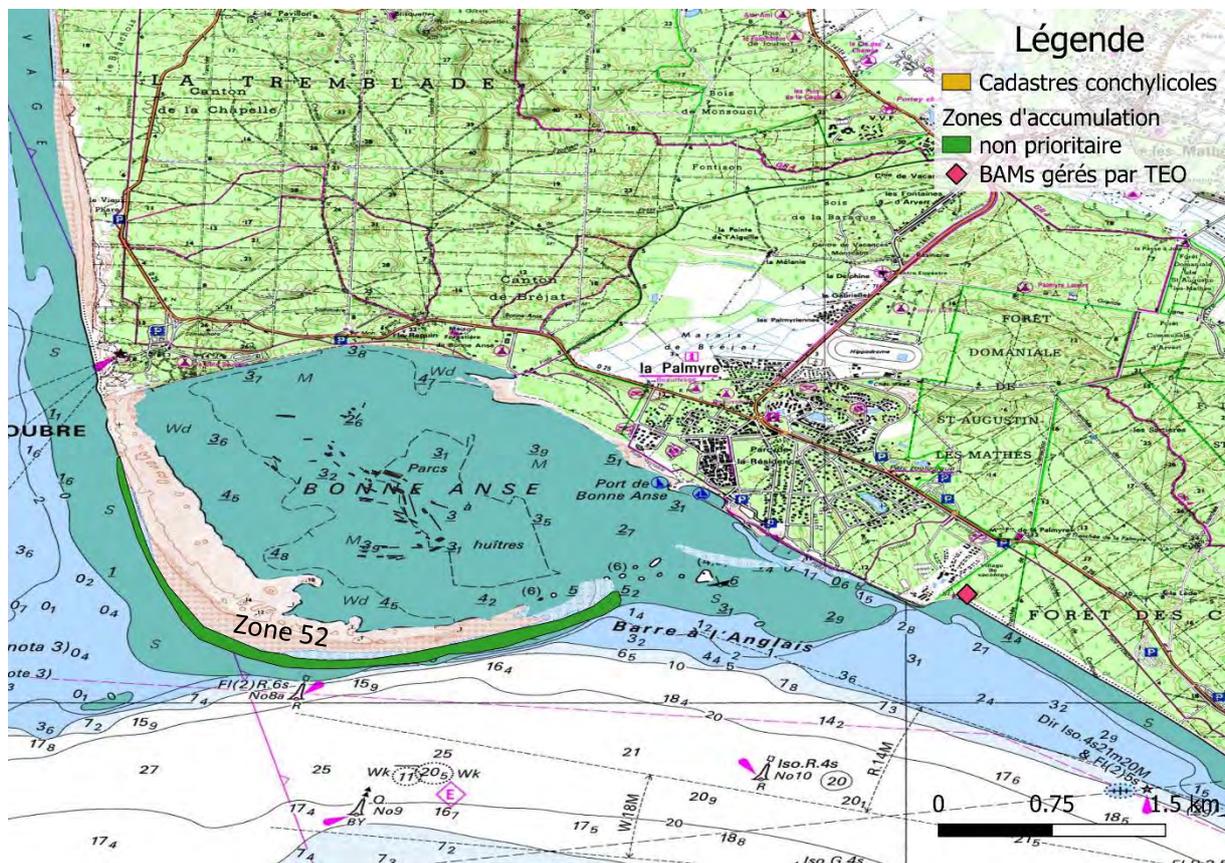


Figure 23 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (verte) à Bonne Anse.

1) Acteur interrogé

Didier Gaillard, ostréiculteur, a indiqué une zone d'accumulation dans la commune de la Palmyre.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone 52 (verte) est située au sud de Bonne Anse et est composée à 80% de déchets ménagers (sacs plastiques, bouteilles, ...), à 10% de matériel issu de la pêche (filets et bacs en plastiques) et enfin à 10% de matériel conchylicole (poches). Aucun BAM, ni aucune collecte n'est organisée dans ce secteur.

3) Origine des contaminations

Etant donné la nature des déchets dominants, la source proviendrait de l'Océan Atlantique.

4) Solution de nettoyage préconisée

Nous ne recommandons donc pas d'action spécifique en lien avec l'activité conchylicole à mettre en place, les déchets étant en grande majorité d'origine ménager.

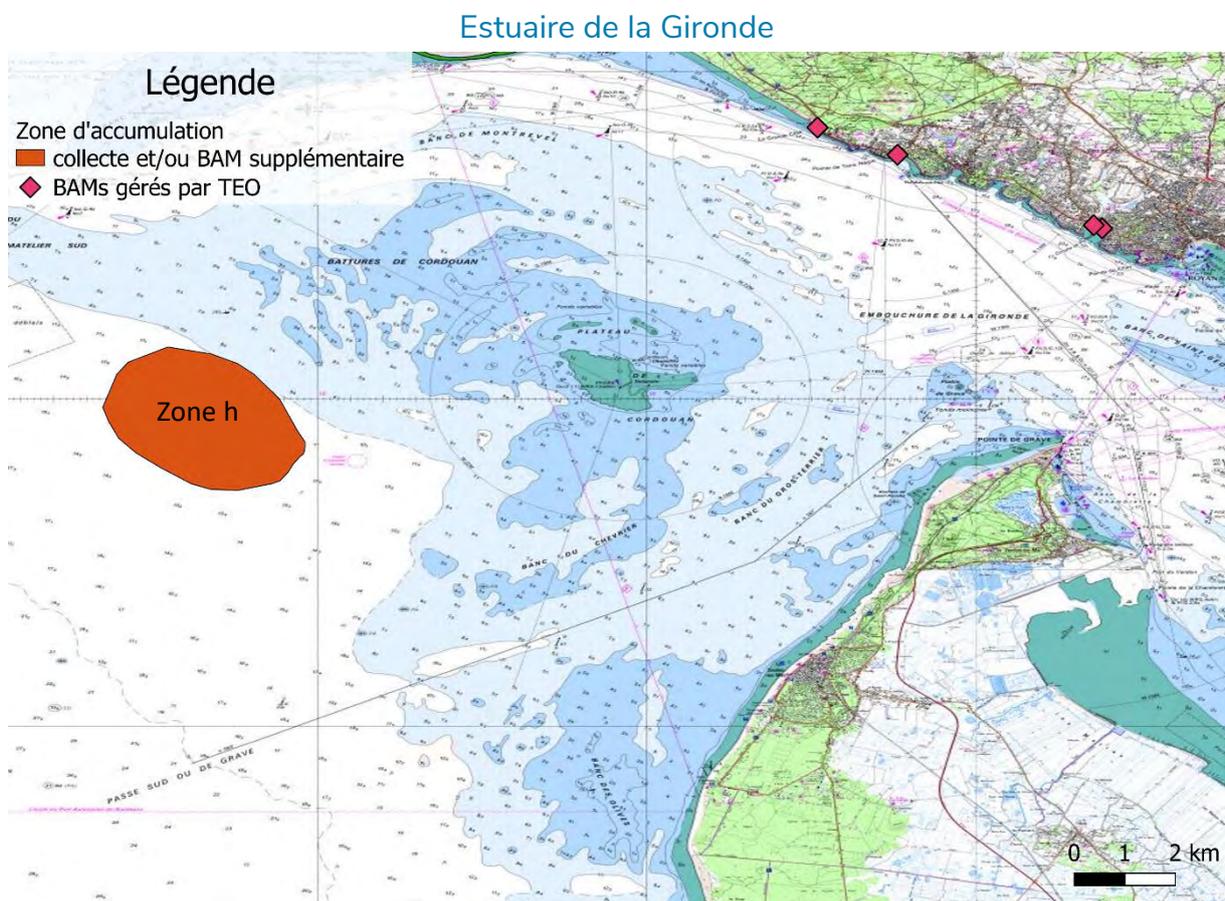


Figure 24 : Carte représentant les zones d'accumulation de déchets conchylicoles (orange) au large de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

1) Acteur interrogé

Lionel Barrot, pêcheur, a indiqué une zone d'accumulation au large de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

2) Caractérisation de la zone d'accumulation

La zone h (orange) est composée de matériel conchylicole (poches, coupelles et laveurs caoutchouc) et ménager (bouteilles et films plastiques). Une fois récupéré le matériel est déposé au port de Royan (à raison d'une cinquantaine de litre par sortie en mer).

3) Origine des contaminations

La source de pollution n'a pas été identifiée.

4) Solution de nettoyage préconisée

Nous préconisons de s'assurer que les conditions incitatives sont suffisantes afin de permettre le dépôt à terre des déchets par les pêcheurs.

B) Zones prioritaires (rouges) : solutions à mettre en place

60 zones d'accumulation ont ainsi été identifiées, 17 ont été classées en zones de priorité 1, 32 sont des zones de priorité 2 pour lesquelles un bac à marée ou des collectes supplémentaires ont été préconisés et enfin 11 sont des zones de priorité 3 pour lesquelles aucune action n'a été préconisée (Figure 25 et 26). 13 zones source ont également été identifiées et devront faire l'objet de nettoyage en priorité.



PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"

Zones d'accumulation et sources potentielles de pollution au sein du Parc

Editée le :

10/2020

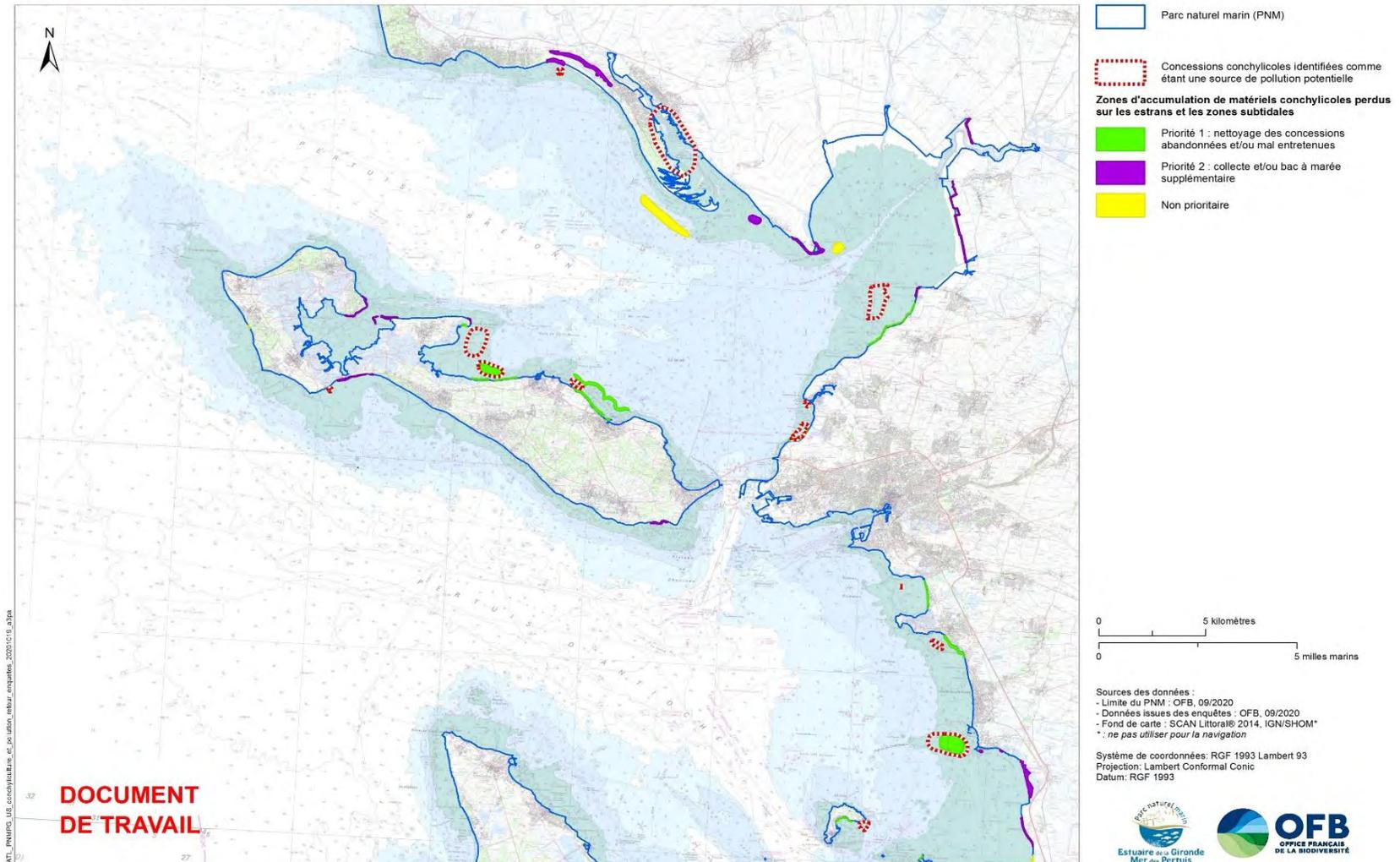


Figure 25 : Zones d'accumulation et sources potentielles de pollution dans la partie nord du Parc.

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"
Zones d'accumulation et sources potentielles de pollution au sein du Parc

Éditée le : 10/2020

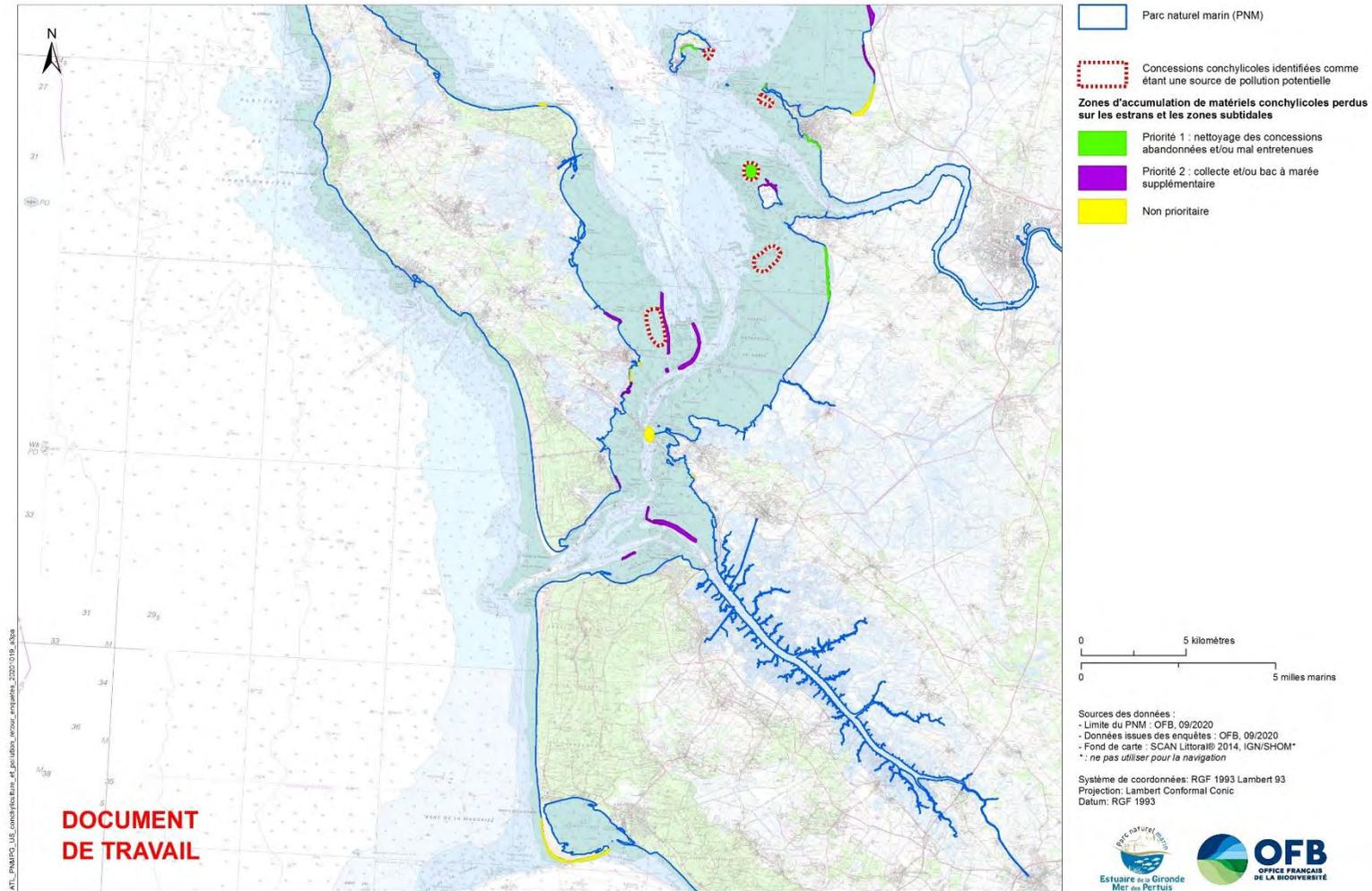


Figure 26 : Zones d'accumulation et sources potentielles de pollution dans la partie sud du Parc.

Les tempêtes sont à l'origine de ces pertes de matériels dans la majorité des cas. Pour chaque zone prioritaire, la source de pollution a été identifiée. Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Rochelle et de Marennes ont identifié les bancs mal entretenus ou abandonnés sur lesquels une grande quantité de plastiques sont présents et susceptibles de diffuser dans le milieu et de s'échouer. Le nettoyage de ces bancs ou friches doit donc être une priorité. Il peut être financé par des fonds publics ou bien des fonds extérieurs (à trouver). Le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC 17) peut engager une restructuration de certains de ces bancs, financée à hauteur de 80% par des fonds publics (FEAMP & Région) et à 20% par le CRC. Pour cela, il faut qu'un minimum de concessionnaires concernés acceptent cette restructuration (75% des concessionnaires doivent donner leur accord pour au moins 75% des surfaces du banc). Enfin cet outil de restructuration ne peut être mis en place que sur les bancs où un intérêt conchylicole existe. Sinon, quand la restructuration n'est pas possible, d'autres solutions devront être organisées, un nettoyage collectif par exemple faisant appel à des professionnels bénévoles ou bien via des financements extérieurs à trouver.

Une première discussion sur la possibilité de restructurer certains bancs a été menée (Tableau II).

Numéro de zone	Lieux	Type de déchets	Préconisation	Commentaires	moyens utilisés	Restructuration possible
b	La Flotte	conchyliculture	s'assurer que des conditions incitatives suffisantes permettent le dépôt à terre par les pêcheur pro	Vérifier les infrastructures dans les ports	chalut pélagique	oui
11	Marsilly	conchyliculture et pêche	Nettoyage des concessions, accès par la mer (envasé)	Très envasée et quasiment plus de professionnels n'exploite là bas	à pied ou Trezence	non (extension programme LIFE?)
12	L'Houmeau	ménager, pêche, plaisance et conchyliculture	Nettoyage des concessions	à l'abandon	à pied ou Trezence	oui
22	Pointe du Grouin	conchyliculture	Ajout de BAMS et nettoyage des concessions au sud de la pointe du Grouin		à pied ou Trezence	oui
23	Banc "La Moulinatte"	pêche et conchyliculture	Nettoyage de la Moulinatte	enlèvement du plastiques avant de restructurer, banc est concédé à 100%	à pied ou Trezence	oui
24	Saint-Martin-en Ré	conchyliculture	Ajout de BAMS et nettoyage de la Moulinatte	enlèvement du plastiques avant de restructurer, banc est concédé à 100%	à pied ou Trezence	oui
25	Saint-Martin-en Ré	conchyliculture	Ajout de BAMS et nettoyage de la Moulinatte	enlèvement du plastiques avant de restructurer, banc est concédé à 100%	à pied ou Trezence	oui
26	La Flotte	conchyliculture, pêche et ménager	Ajout de BAMS et nettoyage des concessions de la Flotte		à pied ou Trezence	oui
27	La Flotte	conchyliculture	Ajout de BAMS et nettoyage des concessions de la Flotte		à pied ou Trezence	oui
28	Aytré	conchyliculture, pêche et ménager	Nettoyage des concessions abandonnées sur le banc d'Aytré	mises en demeure des concessions sales et concédées	Tracteur	non
29	Angoulins	conchyliculture, pêche et ménager	Nettoyage des concessions abandonnées sur le banc d'Angoulins (en cours)	finir le nettoyage initier par les professionnels et TEO	Tracteur	non
30	Concessions ostréicoles "Le Cornard"	conchyliculture	Nettoyage des concessions "Le Cornard"	3 cas: concessions abandonnées, concédés mais pas exploités et concédés et exploités. Mise en demeure en cours	Tracteur (quelques zones ensablées) ou à pied	oui par tranches
36	Port de la Fumée	conchyliculture et ménager	Nettoyage des concessions abandonnées à la Fumée	La partie sud est à nettoyer	à pied ou Trezence	non
37	Fouras sud	conchyliculture et ménager	Nettoyage des concessions abandonnées à la Fumée	La partie sud est à nettoyer	à pied ou Trezence	non
38	Anse du Saillant (île d'Aix)	conchyliculture	BAM en cours de construction, nettoyage des concessions de l'Anse du Saillant	Très envasé	à pied ou Trezence	oui (partie nord)
47	Concessions ostréicoles "île Madame"	conchyliculture	Nettoyage des concessions "île Madame"	Très exploité et envasement important	à pied ou Trezence	non
49	Port-des-Barques	conchyliculture	BAM en cours de construction, nettoyage collectif et nettoyage du banc "Estrée"	Concessions pas ré-exploitable	à pied ou Trezence	non (Estrée et St-Froult)

Tableau II : Descriptions et solutions à mettre en place pour chaque zone prioritaire (rouge).

Les bancs « La Flotte », « La Rochelle Pampin », « Le plomb », « La Fosse de Loix », « La Moulinatte », « Le Cornard » et « l'anse du Saillant » pourraient faire l'objet d'une restructuration. Ces bancs sont productifs et seraient probablement réexploités après avoir été restructurés.

Les bancs « carrelère », « Platin d'Aytré », « La menoise », « Port de la Fumée », « île Madame », « Estrée » et « St-Froult » font partis des zones où la restructuration n'est pas possible. Par exemple, des concessions abandonnées mais concédées sont présentes sur le « Platin d'Aytré ». Une mise en demeure doit être effectuée avant d'envisager un nettoyage collectif. Les bancs « Estrée » et « St-Froult » sont abandonnées mais non ré-exploitable. Une restructuration n'est donc pas envisageable. Lorsque les concessions sont mal entretenues (concedées), la DDTM donne des amendes aux professionnels. Cependant, il arrive que le professionnel ne soit pas solvable et ne nettoie pas ses concessions. Une solution afin de nettoyer ces concessions serait de faire participer les professionnels d'un même banc en finançant leur temps de travail par des fonds européens pour éviter le bénévolat.

IV/ Conclusion

Cette étude a permis l'identification de 60 zones d'accumulation au sein du Parc : 17 sont prioritaires (rouges), 32 nécessitent l'ajout de bac à marée et/ou de collectes supplémentaires (orange) et enfin 11 ne nécessitent aucune action supplémentaire (vertes).

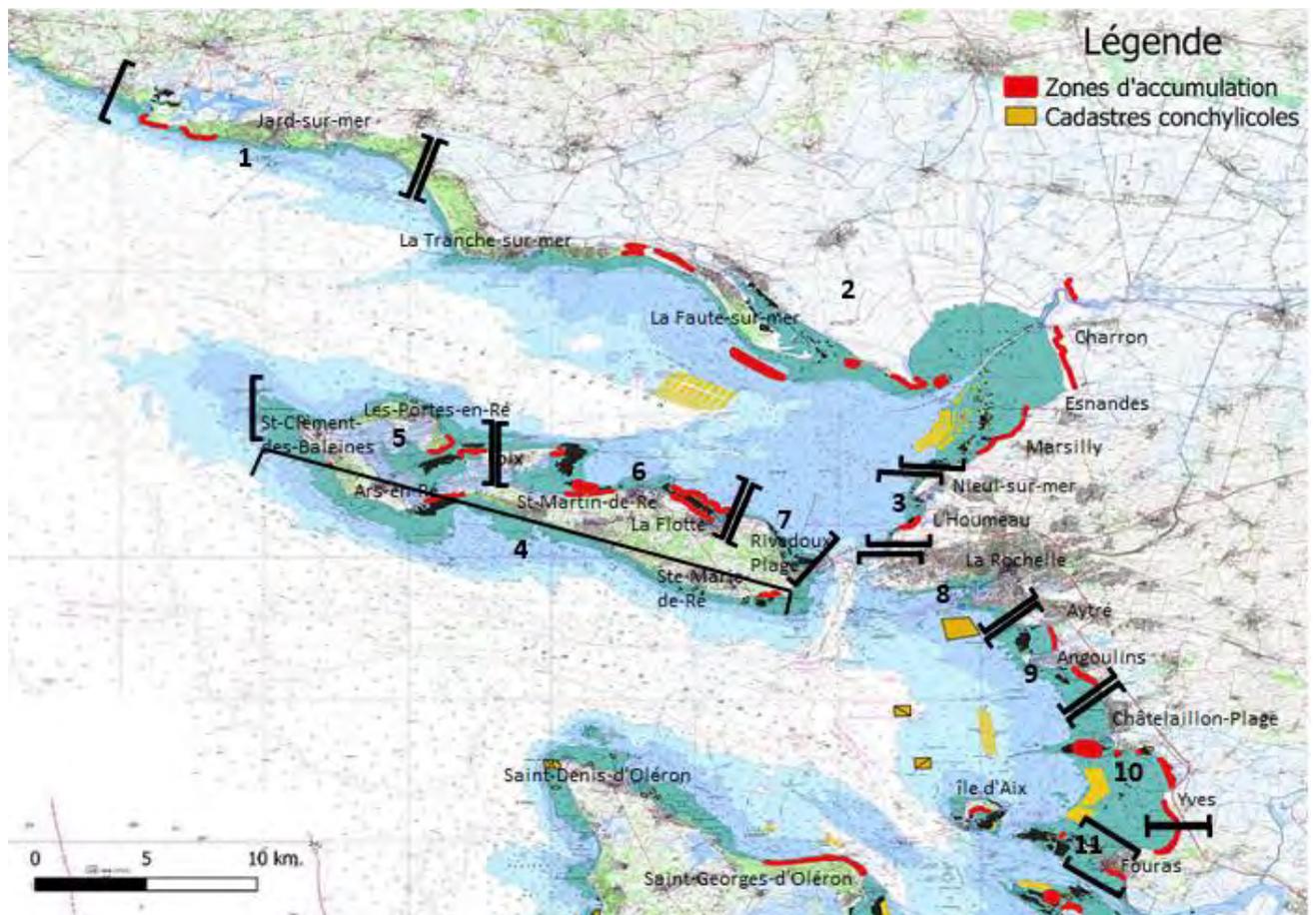
Les nettoyages de concessions abandonnées et/ou mal entretenues sont donc prioritaires, elles sont à l'origine de l'échouage d'une grande quantité de matériels plastiques conchylicoles. Ces matériaux ont des effets sur les écosystèmes marins. L'objectif est donc de réduire la quantité de macrodéchets échoués au niveau de chaque zone rouge (estrans et zones subtidales). Afin de récupérer de manière efficace le maximum de macrodéchets présents sur ces concessions, certains bancs feront l'objet d'une restructuration (l'amélioration de la courantologie et diminution de la densité d'huîtres par poches). Le nettoyage (enlèvement des matériaux plastiques) préalable à la restructuration pourra être financé par des fonds publics (FEAMP et Région) et le CRC. Le nettoyage des bancs ne faisant pas l'objet d'une restructuration pour diverses raisons (concessions concédées ou non ré-exploitable) ne seront pas financé par le FEAMP ou le CRC. Ces collectes devront donc se faire sur des financements extérieurs ou bien bénévolement. Des soutiens financiers issus du plan de relance sont ainsi en cours de mobilisation. Ces résultats doivent cependant être approfondis en fonction des données sur l'état des concessions. En effet, une restructuration n'est possible que si les concessions du banc sont abandonnées et concédées ou bien si au moins 75% des concessionnaires acceptent le projet sur au moins 75% du banc.

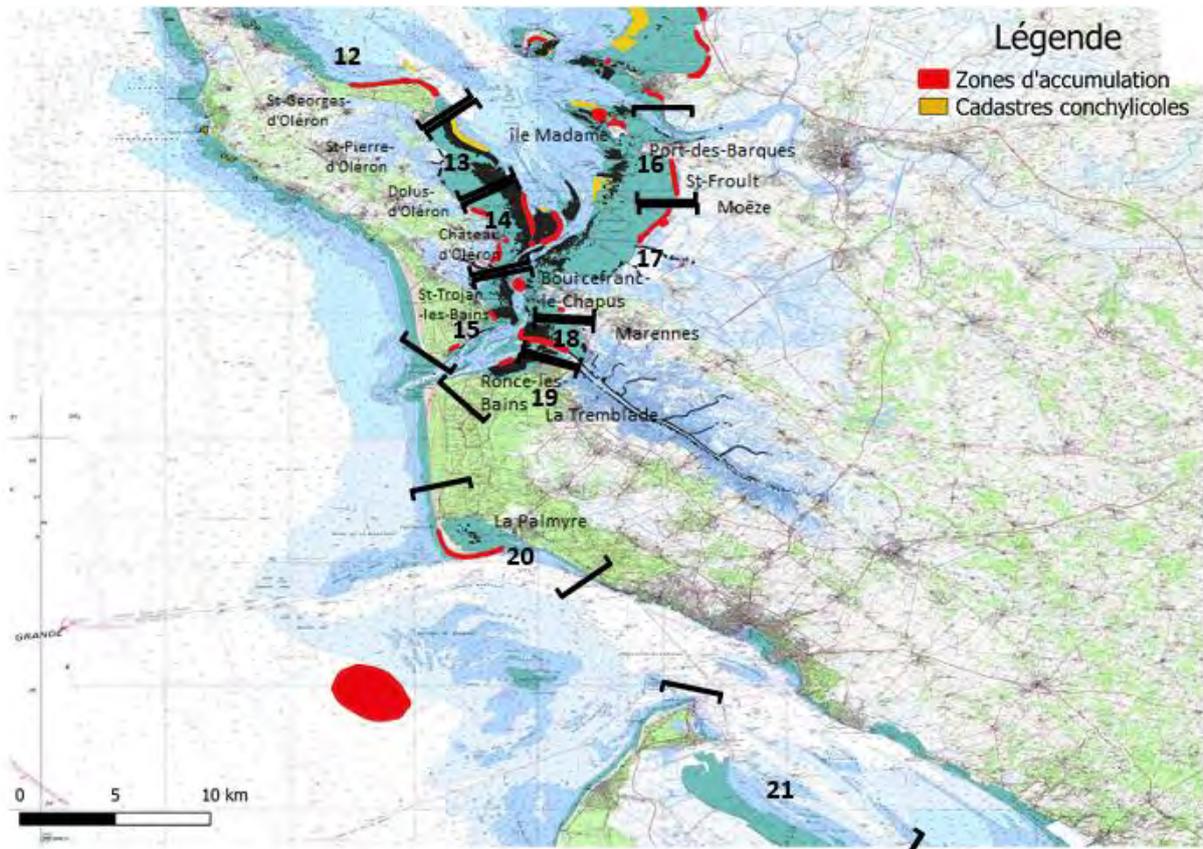
La DDTM fournira les données indiquant l'état des concessions conchylicoles, à savoir, si elles sont actives mais concédées, inactives mais concédées et inactives et abandonnées. Ces

informations permettront de mettre en place un projet de nettoyage pour chaque banc (via une restructuration ou un nettoyage collectif). Un travail doit donc être mené pour préciser les surfaces exactes à nettoyer ainsi que les types d'interventions possibles sur chaque banc à nettoyer.

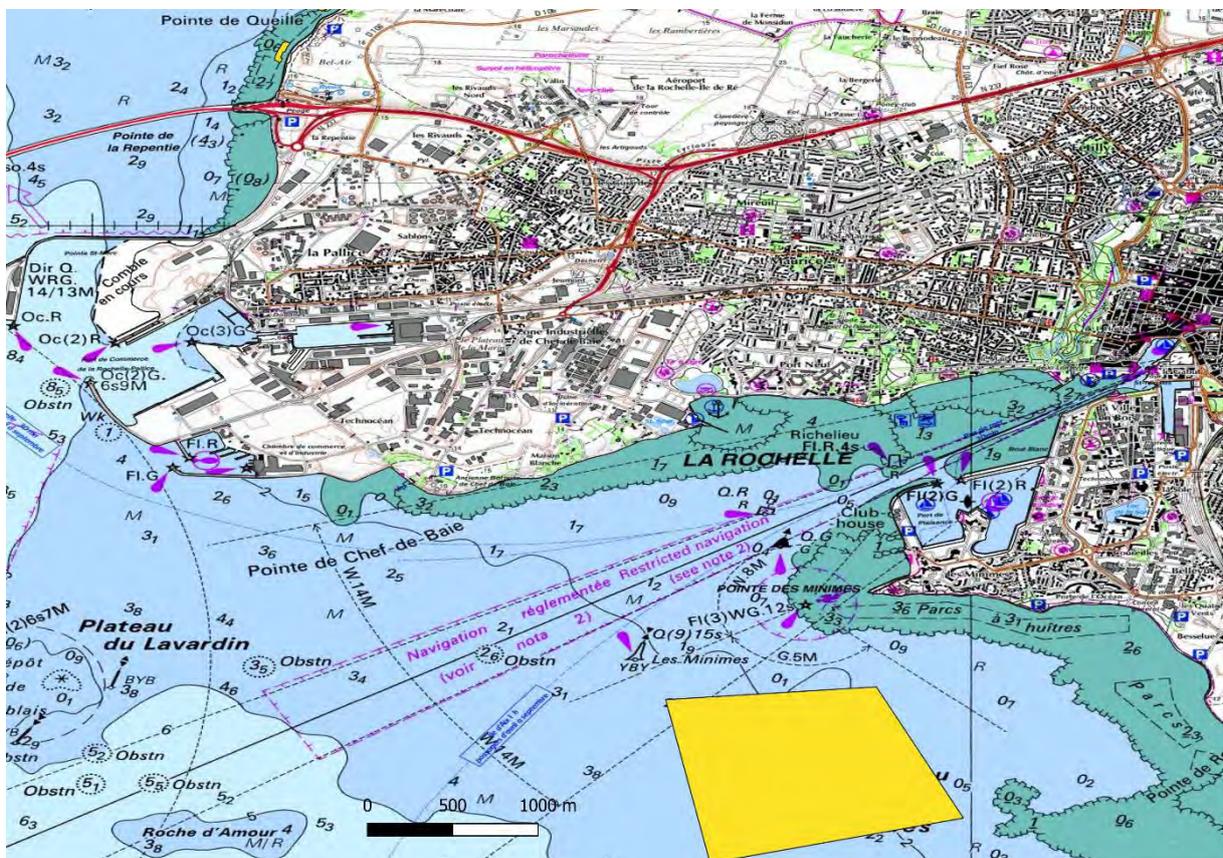
Des collectes pourront donc être organisées sur ces bancs en collaboration avec les professionnels (et donc le CRC).

Annexes

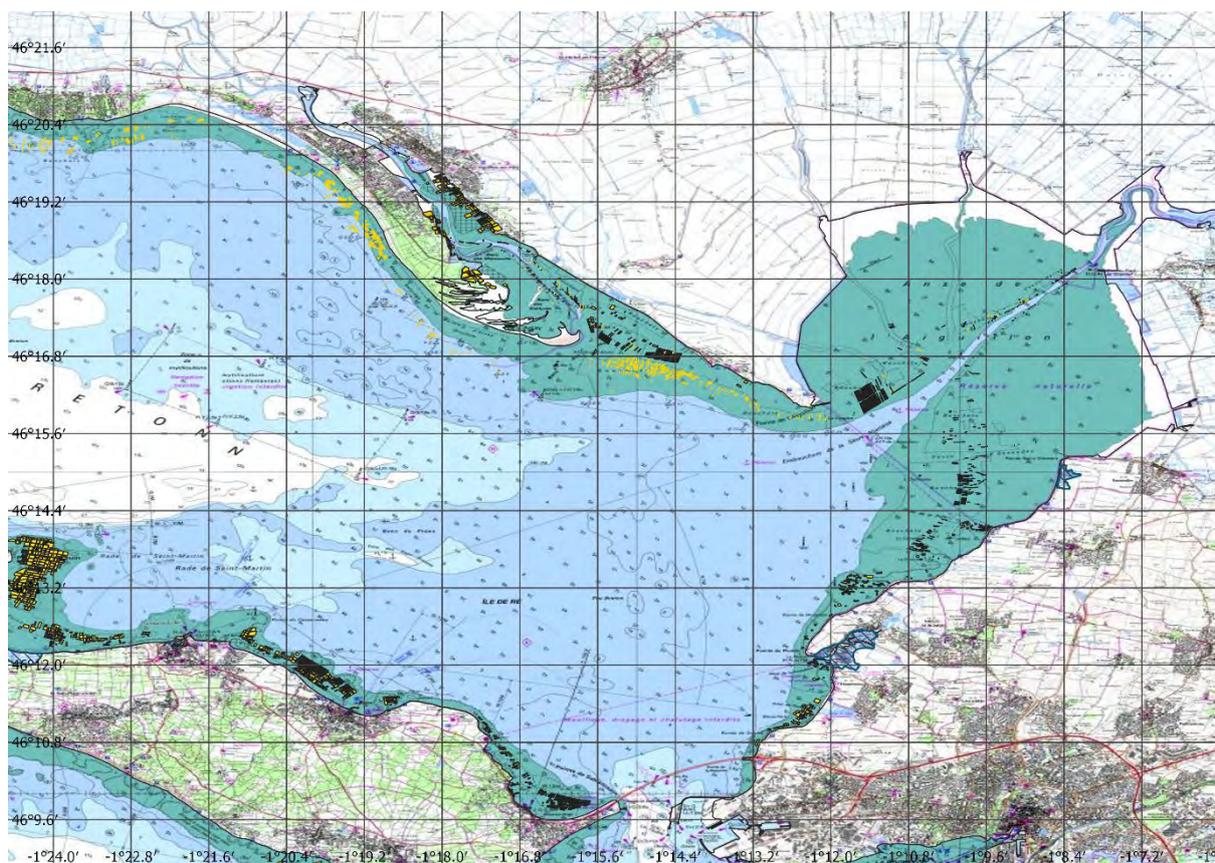




Annexe 1 : Cartes représentant les différents secteurs du Parc.



Annexe 2 : Carte représentant le secteur 3 (de Niul-sur-mer à La Rochelle). Les concessions conchylicoles de ce secteur sont représentées en jaune.



Annexe 3 : Carte représentant l'Est du Pertuis Breton. Les concessions conchylicoles sont représentées en jaune.

Secteurs	Acteurs interrogés (estran)	Secteurs	Acteurs interrogés (estran)	Secteurs	Acteurs interrogés (estran)
1	Romain Nicolaizeau (Commune Jard-sur-mer)		Benoit Barthe (DDTM)	15	Jules Gaboriau
	Jean-Philippe Vornière (DDTM)	9	Hervé Sudre		Cédric Viaud
	Stéphanie Magri (DDTM)		Benoit Barthe (DDTM)		Eric Laclau (DDTM)
2	André Bertrand		Patrice Couvrat		Olivier Videau
	Yannick Marionnaud	10	Benoit Durivaud	16	Olivier Videau
	Bertrand Vrignaud		Emmanuel Maires		Daniel Coirier
	RNN Casse de la Belle Henriette		Fanny Marié		Adrien Geay
	RNN Baie de l'Aiguillon		C.A.R.O		Matthieu Cholet
	Stéphanie Magri (DDTM)		RNN Marais d'Yves		Patrice Demene
3	Jacky Puyo		Benoit Barthe (DDTM)		Romain Mureau
	Benoit Barthe (DDTM)	11	Daniel Coirier		C.A.R.O (Léna Rabin)
4	Fanny Marié		Romain Thebault		Eric Laclau (DDTM)
	Matthieu Leveque		Adrien Geay	17	Stéphane Duc
	Hervé Dallet		Philippe Morandea		Pascale Baudet
	Frédéric Voisin		RNN Marais d'Yves		Stéphane Guenneteau (RNN Moëze-Oléron)
	Bertrand Vrignaud		C.A.R.O		Romain Mureau
	Fabienne Le Gall (CDC île de Ré)		Benoit Barthe (DDTM)		Alexandre Courault
	Benoit Barthe (DDTM)	12	Benoit Durivaud		Philippe Lagarre
5	Frédéric Voisin		Pascale Baudet		Eric Laclau (DDTM)
	Matthieu Leveque		Cédric Viaud	18	Fabrice Violet
	Jacky Puyo		Edith Pavan (CDC île d'Oléron)		Cédric Viaud
	Hervé Dallet		Eric Laclau (DDTM)		Didier Gaillard
	Bertrand Vrignaud	13	Jules Gaboriau		Eric Laclau (DDTM)
	Fabienne Le Gall (CDC île de Ré)		Olivier Videau	19	Philippe Lagarre
	RNN Lilleau des Niges		Matthieu Cholet		Didier Gaillard
	Benoit Barthe (DDTM)		Adrien Geay		Matthieu Cholet
6	Frédéric Voisin		Cédric Viaud		Adrien Geay
	Tony Berthelot		Stéphane Duc		Cédric Viaud
	Matthieu Leveque		Eric Laclau (DDTM)		Eric Laclau (DDTM)
	Bertrand Vrignaud	14	Bernard Montauzier	20	Didier Gaillard
	Fanny Marié		Alexandre Courault		Philippe Lagarre
	Fabienne Le Gall (CDC île de Ré)		Philippe Lagarre		Eric Laclau (DDTM)
	Benoit Barthe (DDTM)		Matthieu Cholet	21	Matthieu Cholet
7	Fabienne Le Gall (CDC île de Ré)		Adrien Geay		Cédric Viaud
	Benoit Barthe (DDTM)		Cédric Viaud		Eric Laclau (DDTM)
	Frédéric Voisin		Stéphane Guenneteau (RNN Moëze-Oléron)		Adrien Geay
8	Benoit Durivaud		Eric Laclau (DDTM)		

4.a) Estrans

Zones subtidales	Acteurs interrogés
Pertuis Breton	Vincent Bernard
	Romuald Massé
Pertuis d'Antioche	Romuald Massé
	Alexandre Rivière
Pertuis de Maumusson	Romuald Massé
Gironde	Lionel Barrot
	Sébastien Lys

4.b) Zones subtidales

Annexe 4 : Tableaux indiquant les personnes interrogées pour chaque secteur.

Enquête : identification des zones d'accumulation sur l'estran

Se présenter ainsi que le projet en cours (le cadre : collaboration entre le CRC et le PNM), le contexte :

- Petit résumé des résultats du travail de Marc : peu de pertes en proportion de ce qui est utilisé (de l'ordre de 0,5 à 1%) mais mis bout à bout au vu la quantité totale, cela fait des quantités importantes (plusieurs tonnes par an, sans compter les concessions abandonnées).
- Volonté de la profession (via CRC) et soutien du Parc Marin pour limiter cette pollution, d'où l'état des lieux des zones d'accumulation (estran littoraux et zones subtidales) et puis l'organisation de collectes.

Date :

Localisation :

Secteur (numéro) :

1) Acteur interrogé

Nom et prénom :

Profession :

- Si conchyliculteur :

Culture de moules, d'huîtres ou les 2 :

Lieu des concessions et noms des bancs :

Etapes de culture réalisées (captage, élevage, affinage) :

Quantité vendue par an (donne une idée de la taille de l'entreprise) :

- Si réserve naturelle :

- Si communauté de communes :

- Si associations :

2) Avez-vous déjà vu des zones d'accumulation ? Si oui, pouvez-vous me les indiquer (pointer ou dessiner une zone, en prenant si possible les coordonnées des points) ?

3) Pour chacune de ces zones, quelle est la nature des déchets que vous avez rencontré sur cette zone ?

- Existe-t-il des zones de crassat ou de concessions abandonnées pouvant être des zones à nettoyer ?

Si oui, pouvez-vous me préciser s'il s'agissait de :

- 100% huîtres sans tables
- 100% d'huîtres avec tables, le développement de ces huîtres étaient plutôt important ou non.
- Huîtres avec tables et autres matériels

4) Y-a-t-il d'autres déchets accumulés ?

- Plastique
- Bois
- Métal
- Béton
- Ardoise

5) Quels types de déchets d'origine conchylicole avez-vous constaté sur cette zone d'accumulation ? (Tableau)

6) Sur ces zones, y'a-t-il d'autres déchets (autres que d'origine conchylicole) qui s'accumulent (et proportions approximatives) ?

- Ménagers
- Pêche
- Trafic maritime
- Activités nautiques
- Activités agricoles
- Usagers du littoral
- Autres

7) Quelles sont les périodes durant lesquelles vous observez l'accumulation de déchet sur la ou les zones indiquées (saisons, ou plus précisément) et leur origine (concessions conchylicoles proches, friches, autres activités) ?

8) A votre connaissance, y'a-t-il des collectes organisées au niveau de cette zone ? Certaines communes sont équipées de bac à marée, y'en a-t-il sur votre commune ?

9) D'après-vous quelles solutions pourraient être mises en place afin de limiter ces pertes de matériel conchylicole ?

- Si présence de cadastres conchylicoles, pouvez-vous m'indiquer leurs positions sur la carte ?

- 10) Si une collecte était organisée sur cette zone (par le CRC et le Parc Marin par exemple) seriez-vous prêt à y participer, fournir du matériel pour l'enlèvement, financer le traitement du matériel conchylicole récolté ?
-

Tableau : cocher ou indiquer la quantité estimée.

Code : S (secteur) Z (zone d'accumulation)

Identification du matériel retrouvé pour chaque zone d'accumulation					
Plastique					
Ostréiculture					
Mannes PEHD					
Casiers PEHD					
Poches PEHD					
Coupelles PP					
Tubes PEHD					
Laveurs caoutchouc					
Ecarteurs					
Mytiliculture					
Filet mytilicoles PP					
Colliers de filet à moules					
Cônes					
Tahitiennes					
Filière					
Bouées					
Cabillots					
Lanternes					
Cordes de filières PP					
Conchyliculture					
Films PEBD					
Polystyrène (caisses mareyeurs)					
Bande de cerclage PET					
Elastiques caoutchouc					
Bois					
Cagettes					
Palettes					
Pieux					
Métal					
Tables ostréicoles					
Pointes					
Collecteurs barres acier					
Cages ostréicoles					

Commentaires :

Annexe 5 : Enquête pour les zones intertidales

Enquête : Identification des zones d'accumulation sur le large du PNM EGMP

Se présenter ainsi que le projet en cours (le cadre : collaboration entre le CRC et le PNM), le contexte :

- Petit résumé des résultats du travail de Marc : peu de pertes en proportion de ce qui est utilisé (de l'ordre de 0,5 à 1%) mais mis bout à bout au vu la quantité totale, cela fait des quantités importantes (plusieurs tonnes par an, sans compter les concessions abandonnées).
- Volonté de la profession (via CRC) et soutien du Parc Marin pour limiter cette pollution, d'où l'état des lieux des zones d'accumulation (estran littoraux et zones subtidales) et puis l'organisation de collectes.

Date :

Localisation (lieu d'enquête) :

1) Acteur interrogé :

Nom et prénom :

Profession :

- Si pêcheur professionnel :

Quels différents métiers de pêche exercez-vous au cours de l'année (espèces ciblées et engins utilisés) ?

Nom et taille du navire :

Principales zones de pêche fréquentées :

Pertuis Breton	Pertuis d'Antioche	Pertuis Maumusson	Ouest Oléron	Ouest cordouan	Estuaire Gironde	Autre : préciser

Port d'attache :

- Si association :

Présentation (Président, fonctionnement, composition, actions ...) :

Zones et périodes d'intervention :

Types de relevé ?

Collaboration avec d'autres acteurs ? Si oui, depuis quand ?

2) Avez-vous déjà vu des zones d'accumulation ? Si oui, pouvez-vous me les indiquer (Cartes) ?

Différencier les zones en trois catégories : zones rendues inaccessibles à cause d'une quantité trop importante de déchets conchylicoles, zones où l'accumulation en déchets est importante et zone où il n'y a quasiment pas de déchets.

3) Pour chacune de ces zones, quelle est la nature des déchets que vous avez rencontré ?

- Plastique
- Bois
- Métallique
- Béton
- Ardoise

4) Avez-vous constaté qu'il y avait du matériel d'origine conchylicole ? Avez-vous eu l'occasion de les identifier (Tableau) ?

5) Sur ces zones, y'a-t-il d'autres déchets qui s'accumulent (et proportions relatives si possible) ?

- Ménagers
- Pêche
- Trafic maritime
- Activités nautiques
- Activités agricoles
- Usagers du littoral
- Autres

6) Cela vous arrive-t-il de récupérer des déchets ? Les remettez-vous dans un secteur commun à tous les pêcheurs ? Si oui, où ?

7) Est-ce une zone d'accumulation pérenne ou saisonnière, si saisonnier à quoi est-ce lié d'après-vous (courant, ...) ?

8) Selon vous pensez vous que leur récupération soit faisable ? Plutôt avec un bateau de pêche armé d'un chalut, un grappin ou plutôt intervention d'un navire avec pelleuse ?

Tableau : cocher ou indiquer la quantité estimée.

Zone :

Identification du matériel retrouvé pour chaque zone d'accumulation					
Plastique					
Ostréiculture					
Mannes PEHD					
Casiers PEHD					
Poches PEHD					
Coupelles PP					
Tubes PEHD					
Laveurs caoutchouc					
Ecarteurs					
Mytiliculture					
Filet mytilicoles PP					
Colliers de filet à moules					
Cônes					
Tahitiennes					
Filière					
Bouées					
Cabillots					
Lanternes					
Cordes de filières PP					
Conchyliculture					
Films PEBD					
Polystyrène (caisses mareyeurs)					
Bande de cerclage PET					
Elastiques caoutchouc					
Bois					
Cagettes					
Palettes					
Pieux					
Métal					
Tables ostréicoles					
Pointes					
Collecteurs barres acier					
Cages ostréicoles					
Commentaires :					

Annexe 6 : Enquête pour les zones subtidales



Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

3 rue Robert Etchebarne
17320 Marennes
Tél : 05 46 36 70 51

www.parc-marin-gironde-pertuis.fr

